

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1780

24 juillet 2013

SOMMAIRE

Altran Luxembourg S.A.	85440	DJB International S.A.	85435
Aura Europe S.A.	85440	DuPont de Nemours (Luxembourg) S.à r.l.	85430
BGP Residential GP 6 S.à r.l.	85426	Eam S.A.	85435
BGP Residential GP 7 S.à r.l.	85425	E.C.T. Europe	85431
BGP Retail GP 1 S.à r.l.	85425	E.C.T. Europe	85431
BGP Retail GP 2 S.à r.l.	85425	Elatior Investment S.A.	85431
BGP Retail GP 5 S.à r.l.	85425	Elise Holdings S.à r.l.	85435
BGP Retail GP 6 S.à r.l.	85425	Energreen Investment S.à r.l.	85432
Blackfont Group S.A.	85424	Eternal Land Holdings II S.à r.l.	85431
Blamar S.A.	85424	Eternal Land Holdings S.à r.l.	85432
Botech S.à r.l.	85424	Eurofund Developments S.à r.l.	85394
BPA International Selection Fund	85424	Firebird Mongolia Holdings III S.à r.l.	85436
Braunfinanz	85394	Firebird Mongolia Holdings IV S.à r.l.	85436
Bricol TG 15 (Lux) S.à r.l.	85423	Florista Invest S.à r.l.	85436
Bureau d'Architecture Serge Bonifas S.à r.l.	85424	IdB Holdings	85436
Capon Properties S.A.	85430	International Financial and Commercial Holdings 1 S.à r.l.	85437
Carvi S.A.	85423	Preafin III S.à r.l.	85439
Cerpas S.A.	85430	Prouilhe S.A.	85439
Cerpas S.A.	85429	Pure Capital S.A.	85438
Chabon S.A.	85426	Pymoon	85439
Charlene S.A., SPF	85429	Quetzacoatl Invest	85438
Chazur Property S.A.	85430	Quetzacoatl Invest	85438
CJ Promotions	85426	Rafflesia S.à r.l.	85438
CMPB S.à r.l.	85429	Reacomex	85440
C.M.P. S.A.	85423	Real Invest S.A.	85439
Community Link S.A.	85429	Rodeo_Timber de Bellux	85439
De Blummekuerf S.à r.l.	85430		
Diamond Royale Management S.à r.l.	85431		

Braunfinanz, Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 54.240.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013076916/9.

(130095351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

Eurofund Developments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 177.150,00.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 175.947.

In the year two thousand and thirteen, on the nineteenth day of April.

Before the undersigned Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Luxembourg.

There appeared:

Eurofund Holdings Luxembourg S.à r.l. a société à responsabilité limitée organised and existing in accordance with the laws of Luxembourg, having a share capital of twenty-five thousand euro (€25,000) with registered office at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, with R.C.S. number B 175.927 (the "Existing Shareholder"),

as the sole shareholder of the company, Eurofund Developments S.à r.l., a société à responsabilité limitée organised and existing in accordance with the laws of Luxembourg, with a share capital of forty-three thousand one hundred euro (€43,100), having its registered office at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître Carlo Versandt, notary residing in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), which deed is not yet published, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 175.947 (the "Company") whose articles of incorporation were amended most recently on 10 April 2013 by means of a notarial deed of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-Sur-Alzette, Luxembourg, which deed has not yet been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

and Intu Spain Limited, a limited liability company incorporated under the laws of England and Wales and registered with the Registrar of Companies for England and Wales with registration number 8363580 and with its registered address at 40 Broadway, London, SW1H0BT (the "New Shareholder"),

here represented by Mrs. Sofia Da Chao-Conde, employee of the notary office of Maître Francis Kessler, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, by virtue of powers of attorney given to her by the Existing Shareholder and the New Shareholder on 19 April 2013,

which powers of attorney, after having been signed "ne varietur" by the Existing Shareholder and the New Shareholder and the undersigned notary, will be registered with this deed.

Such appearing parties, through their attorney, have requested their attorney to state that:

the Company's capital is currently forty-three thousand one hundred Euros (€43,100), represented by forty-three thousand one hundred (43,100) shares in registered form of a par value of one Euro (€1) each, all fully subscribed, entirely paid up and held by the Existing Shareholder;

the meeting having been properly convened or notice waived, I. The following is discussed at the meeting:

1. The Existing Shareholder wishes to create two classes of shares by renaming the existing forty-three thousand one hundred (43,100) shares in the Company issued to it the "Class A shares" and creating a new class of shares, the "Class B shares", with the rights attaching to such shares as set out in the restated articles of incorporation (as contained in the Fifth Resolution below) (the "Revised Articles").

2. The Existing Shareholder wishes to increase the share capital of the Company as follows:

a. an increase in the amount of seventy-five thousand Euros (€75,000) comprising seventy-five thousand (75,000) Class A shares in registered form with a par value of one Euro (€1) each, all fully subscribed for and entirely paid up by the Existing Shareholder (the "Class A Increase"); and

b. an increase in the amount of fifty-nine thousand and fifty Euros (€59,050) comprising fifty-nine thousand and fifty (59,050) Class B shares in registered form with a par value of one Euro (€1) each, all subscribed for and entirely paid up by the New Shareholder and issued at a premium of nine Euros point five eight four two five cents (€9.58425) per share with an aggregate premium in respect of these Class B shares of five hundred and sixty-five thousand, nine hundred and fifty Euros (€565,950) (the "Class B Increase").

3. The Existing Shareholder wishes for the Company to receive consideration for the aforementioned issuance of shares as follows:

a. For the Class A Increase:

i. The contribution in kind by the Existing Shareholder to the Company of loan receivables whose ownership, value of seventy-five thousand Euros (€75,000) and transferability have been certified by a declaration of the management of the Company.

ii. The aforementioned certificate after having being signed ne varietur by the proxy holder of the Existing Shareholder and the undersigned notary will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

iii. This contribution in kind by the Existing Shareholder to the Company is to be allocated to the nominal share capital account of the Company for an aggregate amount of seventy-five thousand Euros (€75,000).

b. For the Class B Increase:

i. A cash payment of six hundred and twenty-five thousand Euros (€625,000) by the New Shareholder to the Company.

ii. Proof that six hundred and twenty-five thousand Euros (€625,000) are immediately at the free disposal of the Company is provided to the undersigned notary who expressly acknowledges this.

iii. Of this amount, fifty-nine thousand and fifty Euros (€59,050) is to be allocated to the nominal share capital account of the Company. The remaining five hundred and sixty-five thousand nine hundred and fifty Euros (€565,950) will be allocated to the share premium account of the Company and attributable to the New Shareholder.

4. The Existing Shareholder and the New Shareholder wish, with effect from the date of this notarial deed, to confirm the appointment of the two existing managers of the Company, now re-named the “Class A Managers”, and appoint two new “Class B Managers” on the terms and conditions set out in the Revised Articles. The mandates of the Class A Managers and the Class B Managers will be for an unlimited duration:

a. *Class A Managers:*

i. Mr Ian Andrew SANDFORD of C/ Fotógrafo Francisco Cano, 107A Alicante / Playa de San Juan, 03540 Spain; and

ii. Mr Hermanus R.W. TROSKIE of 56, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

b. *Class B Managers:*

i. Mr David FISCHER 40 Broadway, London, SW1H0BT; and

ii. Mr Noel MCCORMACK of 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

5. The Existing Shareholder and the New Shareholder wish, with effect from the date of this notarial deed, to restate the existing articles of incorporation of the Company fully to effect, inter alia, the changes resulting from the preceding points.

6. The Existing Shareholder and New Shareholder wish to authorise a Class A Manager and a Class B Manager jointly to take all steps necessary to update the Company’s share register to reflect the Class A Increase and the Class B Increase.

After the foregoing has been discussed and approved by the meeting, the meeting unanimously adopted the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolves to rename the existing forty-three thousand one hundred (43,100) shares issued to the Company’s Existing Shareholder the “Class A shares and create a new class of shares to be named the “Class B Shares” and amend the existing articles of incorporation accordingly.

Second resolution

The general meeting resolves to increase the share capital of the Company by the:

a. the Class A Increase; and

b. the Class B Increase.

Third resolution

The general meeting resolves to receive consideration for the aforementioned issuance of shares as follows:

a. For the Class A Increase:

i. the contribution in kind by the Existing Shareholder to the Company of loan receivables whose ownership, value of seventy-five thousand Euros (€75,000) and transferability have been certified to the undersigned notary by a declaration of the Company;

ii. this contribution in kind by the Existing Shareholder to the Company is to be allocated to the nominal share capital account of the Company for an aggregate amount of seventy-five thousand Euros (€75,000).

b. For the Class B Increase:

i. Receipt by the Company of six hundred and twenty-five thousand Euros (€625,000) in cash from the New Shareholder.

ii. Fifty-nine thousand and fifty Euros (€59,050) will be allocated to the nominal share capital account of the Company and the remaining five hundred and sixty-five thousand, nine hundred and fifty Euros (€565,950) will be allocated to the share premium account of the Company and attributable to the New Shareholder.

Fourth resolution

The general meeting resolves, with effect from the date of this notarial deed, to confirm the appointment of the two existing managers of the Company, now re-named the “Class A Managers”, and appoint two new “Class B Managers” on the terms and conditions set out in the Revised Articles. The mandates of the Class A Managers and the Class B Managers are for an unlimited duration:

a. Class A Managers:

- i. Mr Ian Andrew SANDFORD of C/ Fotógrafo Francisco Cano, 107A Alicante / Playa de San Juan, 03540 Spain; and
- ii. Mr Hermanus R.W. TROSKIE of 56, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

b. Class B Managers:

- i. Mr David FISCHER 40 Broadway, London, SW1H0BT; and
- ii. Mr Noel MCCORMACK of 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

Fifth resolution

The general meeting resolves, with effect from the date of this notarial deed, to restate fully the existing articles of incorporation of the Company in their entirety with the revised articles of incorporation, which shall read as follows:

I. Name - Registered office - Object - Duration

1. Name. The company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name “Eurofund Developments S.à r.l.” (hereafter the Company), which is governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company (hereafter the “Board”). The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2 Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the Board. Where the single manager or, as the case may be, the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

3. Object.

3.1 The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. The Company shall be considered as a “Société de Participations Financières” according to the applicable provisions.

3.2 It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.3 The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies or persons that may or may not be shareholders of the Company to the extent permitted under Luxembourg law. To the extent permitted under Luxembourg law the Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other companies or persons that may or may not be shareholders of the Company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other companies or persons that may or may not be shareholders of the Company.

3.4 The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.5 The Company may buy, sell, exchange, finance, lease, improve, demolish, construct for its own account, develop, divide and manage any real estate. It may further execute all works of renovations and transformations as well as the maintenance of these assets.

3.6 The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transaction with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

4. Duration.

4.1 The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

II. Capital - Shares

5. Capital.

5.1 The Company's corporate capital is fixed at one hundred and seventy-seven thousand, one hundred and fifty Euros (EUR 177,150), represented by one hundred and eighteen thousand one hundred (118,100) Class A shares held by the Class A Shareholder, and fifty-nine thousand and fifty (59,050) Class B shares held by the Class B Shareholder, all in registered form with a par value of one Euro (€1.00) each, all subscribed and fully paid up..

5.2 The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by the general meeting of shareholders in the manner required for the amendment of the Articles.

5.3 Any share premium shall constitute a fully distributable reserve, the distribution of which shall be in the discretion of the Board in accordance with these Articles and, for the avoidance of doubt, in proportion to the contribution of such share premium by the Class A Shareholder and Class B Shareholder at the time of such distribution. The share premium contributed by the Class A Shareholder shall be linked to the Class A shares and the share premium contributed by the Class B Shareholder shall be linked to the Class B shares.

6. Shares.

6.1 Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to its shareholding but taking into account articles 21 and 22.

6.2 Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3 Shares are freely transferable among shareholders or third parties on the conditions set out in article 6.9.

6.4 If the Company has more than one shareholder, the transfer of shares to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company which approval shall be granted in accordance with article 6.9 of the Articles, if applicable, and in any event, in accordance with the article 189 of the Law.

6.5 A share transfer will only be binding upon the Company following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

6.6 For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.7 A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.8 The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

6.9 Restrictions on Transfer of shares

6.9.1 No shareholder shall do, or agree to do (and each shareholder shall procure that none of its Group Companies shall do or agree to do), except with the prior written consent of the other shareholders or otherwise in accordance with article 6.9, the Shareholders' Agreement and in accordance with the article 189 of the Law:

6.9.1.1 transfer any share or any interest in any share or allow any such event to take place;

6.9.1.2 transfer any of its loans made to the Company (or any of the Group Companies) or any interest in such a loan or allow any such event to take place;

6.9.1.3 permit any charge over its shares, Shareholder Loans or Additional Funding Loans

6.9.1.4 enter into any agreement in respect of the votes attached to any share.

6.9.2 Other than to a Group Company pursuant to article 6.9.3 to 6.9.5 or otherwise with the prior written consent of the other shareholders:

6.9.2.1 Shares may only be transferred together with the Shareholder Loans and, if any, Additional Funding Loans held by the relevant Shareholder (and its Group Companies) and provided that the shares being transferred are fully disbursed;

6.9.2.2 No Shareholder may make any transfer of less than all of its shares and Shareholder Loans and Additional Funding Loans (and those held by its Group Companies); and

6.9.2.3 Shares may only be transferred to third parties which are nationals of a country member of the Organisation for Economic Co-operation and Development (OECD).

6.9.3 Any Shareholder may transfer all (but not some) of its shares to an entity which is a company belonging to the same group of companies of the Shareholder on giving prior written notice to the other Shareholder. Together with the shares, it shall immediately transfer any relevant Shareholder Loans/Additional Funding Loans of such Shareholder. Each of the Shareholders agrees and undertakes that it will vote in favour of the transfer of any shares under this article at any meeting of the Shareholders held where the provisions of this article have been complied with.

6.9.4 The provisions of articles 12 and 13 shall not apply to transfers of shares within the same group of companies of a Shareholder.

6.9.5 The Class A Shareholder may transfer directly or indirectly by any title all or any of the Class A shares to Mr Ian Andrew Sandford's descendants or to a trust or settlement set up wholly for the benefit of him and/or of Mr Ian Andrew Sandford's descendants which shall not be considered in any event as a Change of Control.

III. Management - Representation

7. Board of managers.

7.1 The Company is managed by a Board of four managers. The Class A Shareholder is entitled from time to time to nominate for appointment at least four (4) persons out of which the general meeting of shareholders of the Company shall appoint two (2) managers (the "Class A Managers"). The Class B Shareholder is entitled from time to time to nominate for appointment at least four (4) persons out of which the general meeting of shareholders of the Company shall appoint two (2) managers (the "Class B Managers"). 7.2 The managers may be dismissed at any time ad nutum (without any reason).

8. Powers of the board of managers.

8.1 All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the Board, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2 Special and limited powers may be delegated for specified matters to one or more persons, whether shareholders or not, by the Board, in accordance with article 9.

9. Procedure.

9.1 Meetings of the Board shall be properly convened and held at such times as may be determined by the Board and in any event not less than four times annually. The Board shall, unless otherwise agreed by the managers of the Company in relation to any particular meeting, meet in the registered office in Luxembourg or at such other place as the Board may from time to time determine.

9.2 Unless otherwise agreed by the managers, no Board meeting shall normally be convened on less than five (5) Business Days' notice, although Board meetings may be convened by giving not less than 48 hours' notice and accompanied by a list of the items on the agenda to be considered at the relevant meeting if the interests of the Company would, in the reasonable opinion of a shareholder or a manager, be likely to be adversely affected to a material extent if the business to be transacted at such Board meeting were not dealt with as a matter of urgency (or within the referred 48 hours' period), or the shareholders agree, or if any shareholder or manager reasonably considers that there is or may be any disagreement or dispute regarding the activities of the Company.

9.3 In the event that all the managers are present or represented, they may waive all convening requirements and formalities.

9.4 Any manager may act at any meeting of the Board by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5 No resolution may be passed at a Board meeting unless at least one Class A Manager and one Class B Manager is present and a majority of managers present or represented at such meeting votes in favour, such majority including at least one Class A Manager and one Class B Manager.

9.6 As an exception to the above, the following matters must be unanimously decided by the Board upon the proposal by the Development and Management Committee:

9.6.1 Changes to the agreements entered into by the SLs for the future acquisition of the Properties;

9.6.2 Any decision to voluntarily pre-pay debt;

9.6.3 Any decision to engage in any activity or business not normally associated with the development, letting, ownership or management of a shopping centre;

9.6.4 Any proposal to the Shareholders to amend the articles of the Company and any decision to amend the articles of the Group Companies which is contrary to the terms of the Shareholders' Agreement;

9.6.5 Any proposal to the Shareholders to issue new shares in the Company, or any sub-division of shares, or agreement or other option to issue shares in the Company;

9.6.6 Any decision to amend the accounting policies and principles set out in the Shareholders' Agreement;

9.6.7 The commencement of legal proceedings or any key decision in relation to litigation other than by one Shareholder against another Shareholder in relation to the parties' rights and obligations arising from the Shareholders' Agreement to which the Company or the Group Companies is a party where the potential claim is in excess of one hundred thousand Euros (EUR 100,000);

9.6.8 Any decision to acquire or dispose of any shares securities or other interest in any company, body corporate, association or other organisation or any joint venture, partnership, consortium or other entity;

9.6.9 Change of composition of the management bodies of the Company (different than the Board).

9.6.10 The approval of any Business Plan (and any material amendment and/or material update thereto);

9.6.11 All real estate acquisitions;

9.6.12 All real estate disposals, including the disposals of interests in or relating to the Properties;

9.6.13 All financing and refinancing of the Company or any Group Companies;

9.6.14 The hiring of any employees in the Company or any Group Companies;

9.6.15 Any payment above one hundred thousand Euros (EUR 100,000) in relation of services or products which are not included in the Business Plan;

9.6.16 Any lease agreements;

9.6.17 Any amendments to the abovementioned leases;

9.6.18 Any capital expenditures exceeding the amount of fifty thousand Euros (EUR 50,000) per transaction and development contracts exceeding one hundred thousand Euros (EUR 100,000) per contract;

9.6.19 Any appointment of the auditors (under the conditions set forth in the Shareholders' Agreement);

9.6.20 The entering into any management agreement and the amendments or termination of such agreement;

9.6.21 Decisions in relation to a potential insolvency of the Company or the Group Companies;

9.6.22 The granting of powers of attorney;

9.6.23 Approval of annual accounts to be submitted to the Shareholders for their approval at the general meeting;

9.6.24 Any engagement of third party accountants, advisors, consultants or agents above a fee level of fifty thousand Euros (EUR 50,000) or duration above six (6) months; and

9.6.25 Any financial and tax planning and the approval of the year end audited accounts and tax returns.

9.7 The resolutions of the Board will be recorded in minutes signed by all the managers present at the meeting.

9.8 Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.9 In cases of urgency, circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

9.10 The post of chairman of the Board (the "Chairman") shall be held in alternate years commencing from the anniversary of the date of appointment of the first Chairman, by a Class A Manager or a Class B Manager in rotation (starting with a Class A Manager). The Chairman shall not have a second or casting vote. If the Chairman is not present at any meeting of the Board, then, the appropriate managers (as set out below) present may appoint anyone of their number to act as Chairman for the purposes of the meeting, and for the purposes of this article, the appropriate managers shall be:

9.10.1 in any year in which the post of Chairman shall be held by a Class A Manager, any Class A Manager; or

9.10.2 in any year in which the post of Chairman shall be held by a Class B Manager, any Class B Manager. 9.11 At the time of the completion of any sale, assignment, transfer or other disposition of all of the shares held by a Shareholder, the Shareholder shall procure the resignation of each manager which it has proposed and has appointed."

10. Representation.

10.1 Subject to article 10.2 the Company shall be bound towards third parties in all matters by the signature of any manager of the Company or by the signature of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.1 and 8.2 of these Articles.

10.2 If the shareholder(s) have appointed one or several Class A Managers and one or several Class B Managers, the Company will be bound towards third parties by the joint signature of any Class A Manager with any Class B Manager.

10.3 In the event of a decision by the Shareholders to pay the Promote Ratchet to the Class A Shareholder (as set out in article 16), such decision by the Shareholders including the details and modalities of payment of the Promote Ratchet in accordance with the Articles and the Shareholders' Agreement, any two managers of the Company are authorised on behalf of the Company to approve and execute all such documents (including a Power of Attorney to represent the Company in front of a notary in the Netherlands) and do all such things as they see fit in order to effect the transfer of shares in the relevant InvCo by the Company to the Class A Shareholder.

11. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. Lock in rights, Right of first offer, Tag along rights, and Drag along rights

12. Lock in period. During the Lock-in Period, no shareholder shall do, or agree to do (and each shareholder shall procure that none of the Group Companies shall do or agree to do), any of the following except with the prior written consent of the other shareholder:

12.1 transfer any share or any interest in any share or allow any such event to take place;

12.2 transfer any of its Shareholder Loans/Additional Funding Loans or any interest in such Shareholder Loans/Additional Funding Loans or allow any such event to take place;

12.3 permit any charge over its shares or Shareholder Loans/Additional Funding Loans

12.4 enter into any agreement in respect of the votes attached to any share; or

12.5 enter into any agreement by means of which any third party is granted any pre-emption rights or rights of first refusal over the existing shares or any shares which may eventually be created as a result of any capital increase.

13. Right of first offer.

13.1 Transfer Notice

If, after the Lock-in Period, a Shareholder (the “Selling Shareholder”) wishes to transfer its shares and Shareholder Loans/Additional Funding Loans (the “Offered Interests”) to an entity unrelated to the Selling Shareholder (a “Third Party Buyer”), it shall first make an offer to the other Shareholder for the sale of the Offered Interests (the “Remaining Shareholder”) in a written notice (the “Transfer Notice”) setting out the details of the Offered Interests and the price for the Offered Interests (the “Price”) and any other terms which the Selling Shareholder is willing to accept (together the “Terms”).

13.2 Response to Transfer Notice

The Remaining Shareholders shall, within thirty (30) days of receipt of the Transfer Notice (the “Offer Deadline”), either:

13.2.1 serve a written notice on the Selling Shareholder accepting the offer on the Terms (a “ROFO Acceptance Notice”); or

13.2.2 serve a written notice on the Selling Shareholder refusing the offer comprised in the Transfer Notice.

13.3 Consequences of Transfer Notice

13.3.1 Once a Transfer Notice has been served (the “Original Transfer Notice”), no other Transfer Notice may be served by any Shareholder until a date (the “Expiry Date”) being the earlier of:

(a) the date of withdrawal of the Original Transfer Notice by the Selling Shareholder by written notice to the Remaining Shareholders;

(b) the date of completion of a sale of the Offered Interests of the Selling Shareholder to one or more of the Remaining Shareholders or a Third Party Buyer pursuant to this Article 13.3; and

(c) the date of expiry of the Sale Period.

13.3.2 Once a Transfer Notice has been served, the relevant Selling Shareholder may not serve a subsequent Transfer Notice until the expiry of a period of three (3) months following the Expiry Date.

13.4 Transfer pursuant to a ROFO Acceptance Notice

Where a ROFO Acceptance Notice is given by the Remaining Shareholder, the Selling Shareholder shall be obliged to transfer the Offered Interests and such Remaining Shareholder (or its designated company with its group companies) shall pay the Price and take a transfer on the Terms in accordance with the Shareholders’ Agreement.

13.5 Closing Date

The closing date for any transfers to be made pursuant to this Article 13 shall be the date thirty (30) Business Days from the date of each ROFO Acceptance Notice.

13.6 No Acceptance Notice

If the Remaining Shareholder does not serve a ROFO Acceptance Notice by the Offer Deadline, the Selling Shareholder shall, subject to the Tag Along Rights (as defined in article 14 below), be free to sell to a Third Party Buyer at a price not less than 100% of the Price, provided that the Price remains at least equivalent to the nominal value of the shares, and otherwise on substantially on the same terms as the Terms (together, the Price and the other Terms being the “Benchmark Terms”) for a period of up to two (2) months from the Offer Deadline (the “Sale Period”).

13.7 Lower Offers

13.7.1 In the event that the Selling Shareholder has received an offer to buy the Offered Interests from a Third Party Buyer during the Sale Period on terms more favourable to the Third Party Buyer than the Benchmark Terms, (the “Third Party Offer”) and the Selling Shareholder wishes to accept such terms then:

13.7.2 the Selling Shareholder shall serve a Transfer Notice (the “Subsequent Transfer Notice”) on the Remaining Shareholder setting out the terms and the price of the Third Party Offer and the provisions of Articles 13.1 to 13.5 shall apply mutatis mutandis save that:

(a) the “Offer Deadline” shall be defined as the date which falls ten (10) Business Days after the date of receipt of the Subsequent Transfer Notice; and

(b) the “Terms” and the “Price” shall be defined as the terms and the price of the Third Party Offer as set out in the Subsequent Transfer Notice.

13.7.3 If any ROFO Acceptance Notice is served then the provisions of article 13.5 shall apply mutatis mutandis but on the basis of the price and the terms in the Subsequent Transfer Notice.

13.7.4 If no ROFO Acceptance Notice is served by the applicable Offer Deadline then the Selling Shareholder shall be, subject to the Tag Along Rights, free to transfer the Offered Interests to any Third Party Buyer at a price not less than 100% of the price set out and substantially on the other terms set out in the Subsequent Transfer Notice for a period of two (2) months from the applicable Offer Deadline.

14. Tag along rights.

14.1 After the Lock-in Period and provided that a ROFO Acceptance Notice has not been served by the Remaining Shareholder as described in article 13 above, a Selling Shareholder may not transfer its Offered Interests to a Third Party Buyer unless the Third Party Buyer makes a binding offer (the “Tag Offer”) in writing to the Remaining Shareholder to buy the shares and Shareholder Loans/Additional Funding Loans held by the Remaining Shareholder (the “Tag Interests”).

14.2 The terms of the Tag Offer shall be that:

14.2.1 the Price and the Terms for the Offered Interests shall be extended to the Tag Interests; and

14.2.2 it shall be open for acceptance for thirty (30) Business Days of receipt (the “Tag Offer Deadline”) and shall be deemed rejected if not accepted by the Remaining Shareholder in accordance with the terms of the Tag Offer by delivery of a written notice on the Third Party Buyer and the Selling Shareholder accepting the Tag Offer on the Price and the Terms (the “Tag Acceptance Notice”).

14.3 Where a Tag Acceptance Notice is given by the Remaining Shareholder, the Selling Shareholder and the Remaining Shareholder shall be obliged to transfer the Offered Interests and the Tag Interests (together, the “Interests”) for the Price and on the Terms in accordance with the Shareholders’ Agreement.

14.4 The closing date for any transfers to be made pursuant to this article 14 shall be the date thirty (30) Business Days from the date of the Tag Acceptance Notice.

If the Remaining Shareholder does not serve a Tag Acceptance Notice by the Tag Offer Deadline then the Selling Party shall be free to transfer the Offered Interests to the Third Party Buyer at the Price and on the Terms for a period of three (3) months from the Tag Offer Deadline.

14.5 Any transfer of Interests made pursuant to, and in accordance with, this article 14 shall not be subject to any other restrictions on disposal.

15. Drag along rights.

15.1 If the Remaining Shareholder does not serve a ROFO Acceptance Notice (either in case an Original or a Subsequent Transfer has been served) by the relevant Offer Deadline under the provisions of article 13 above, then the provisions of this article 15 will be applicable.

15.2 In relation to the above, after the Lock-in Period, and in case a ROFO Acceptance Notice has not been served, the Selling Shareholder (the “Dragging Shareholder”) may, by serving a notice in writing (a “Drag Notice”) on the Remaining Shareholder (the “Dragged Shareholder”), require the Dragged Shareholder to transfer all its Interests to the Third Party Buyer at:

15.2.1 For Original Transfer Notices, a price not lower and in no worse terms and conditions than the Price and the Terms indicated in the Original Transfer Notice;

15.2.2 For Subsequent Transfer Notices, a price not lower and in no worse Terms than the Price and the Terms indicated in the Subsequent Transfer Notice.

15.3 The closing date for any transfers to be made pursuant to this article 15 shall be the date thirty (30) Business Days from the date of the Drag Notice. If the transfer does not complete in such date, the Drag Notice shall lapse and the provisions of this article 15 shall cease to apply in relation to that Drag Notice.

15.4 If the Dragged Shareholder fails to comply with its obligations under article 15, any manager of the Company is hereby authorised and empowered (if requested by the Dragging Shareholder) to execute, complete and deliver as attorney for and on behalf of that Dragged Shareholder each of the relevant documents referred to in the Shareholders’ Agreement. Subject to due stamping, the managers of the company shall authorise registration of the transfer(s), after which the validity of such transfer(s) shall not be questioned by any person.

15.5 The Dragged Shareholder shall surrender its share certificate(s) relating to its shares (or provide an indemnity in respect thereof in a form satisfactory to the managers of the Company) to the Company. On, but not before, such surrender or provision, the Dragged Shareholder shall be entitled to the relevant Price for its Interests transferred on its behalf without interest. Payment to the Dragged Shareholder shall be made by cheque to the Dragged Shareholder’s address. Receipt of the Price for the Interests so transferred shall constitute an implied warranty from the Dragged Shareholder in favour of the Third Party Buyer that the legal and beneficial title to the Interest was transferred free from all encumbrances and with full title guarantee.

15.6 The Shareholders acknowledge and agree that the authority conferred under articles 15.4 and 15.5 is necessary as security for the performance by them of their obligations under this article 15.

V. Promote ratchet

16. Entitlement to promote ratchet.

16.1 In return for waiving management team costs, if any, and as may exist from time to time, the Class A Shareholder will receive a promote ratchet:

16.1.1 to be calculated as 30% of the uplift in value of the Company's holding in each InvCo (i.e. in relation to each particular Project, after deducting payments to the relevant land owners) after:

(a) Repayment by the Company of all amounts under any Shareholder Loan and/or Additional Funding Loans eventually made by any Shareholder in accordance with the Shareholders' Agreement) and accumulated interest, drawn in relation to the particular Project;

(b) deduction of all costs, fees, expenses, taxes and, in general, liabilities paid, incurred and/or undertaken by the Company or any Group Company in relation with the particular Project (the "Project's Related Costs"), with Project's Related Costs compounded by 20% per annum from the date of payment and unpaid costs accrued.

(the "Promote Ratchet")

16.1.2 to be settled in the form of a shareholding in the relevant InvCo following a Go Decision for the relevant Project (as defined in the Shareholders' Agreement) and introduction of funding for that Project as described below.

16.2 In the event of any Promote Ratchet, in any of the Project, the Class A Shareholder will be accorded a shareholding in the relevant InvCo (by payment of a dividend in kind, or by any other means (the choice of the dividend in kind or other means being determined by the Class A Shareholder after consultation with the Company and taking into account the Class A Shareholder's and the Company's tax positions) of the relevant number of shares in the relevant InvCo to the Class A Shareholder as a class A shareholder in such InvCo) with the % holding in each InvCo by the Class A Shareholder determined by the equity funding terms and Promote Ratchet calculation.

16.3 The Promote Ratchet shall only accrue if, at the time such Promote Ratchet accrues under the conditions of article 16.1 above, Mr Ian Andrew Sandford and/or his descendants and/or a trust or settlement set up wholly for the benefit of him and/or Mr Ian Andrew Sandford's descendants hold(s) a majority of Class A shares, (i) directly, (ii) through their shareholding in the Class A Shareholder or in a company belonging to the same group of companies of the Class A Shareholder to which the shares have been transferred in accordance with articles 6.9.3 to 6.9.5. or (iii) through a combination of the above.

VI. Default sale

17. Default.

17.1 Event of Default The occurrence of any of the following events shall constitute an event of default in relation to such shareholder ("Event of Default"):

17.1.1 a failure by the Class A Shareholder to implement the capitalisation provided in the Shareholders' Agreement on the conditions and within the period set out therein;

17.1.2 a failure by the Class B Shareholder to implement the first share capital increase provided by the Shareholders' Agreement and disburse in full the amount of six hundred twenty five thousand Euros (EUR 625,000) for that purpose, on the due date for payment for it;

17.1.3 the failure by a Shareholder to provide funds, following a drawdown request which has been made in accordance with the conditions of the Shareholders' Agreement under a Shareholder Loan or an Additional Funding Loan, on the due date for payment for it and which is not paid within twenty (20) Business Days of receipt of written demand from the party to whom it is payable;

17.1.4 provided that the condition precedent as defined in the Shareholders' Agreement (the "Condition Precedent") has been fulfilled or waived by the Class B Shareholder, a failure by the Class B Shareholder to implement the second share capital increase provided for by the Shareholders' Agreement and accordingly disburse in full the amount of six hundred twenty five thousand Euros (EUR 625,000) for that purpose, on the due date for payment for it;

17.1.5 provided that the Condition Precedent has been fulfilled or waived by the Class B Shareholder, a failure by the Class A Shareholder or Class B Shareholder to agree and vote in favour of the second share capital increase provided for by the Shareholders' Agreement;

17.1.6 an insolvency event in relation to a Shareholder;

17.1.7 a material breach by a Shareholder of its obligations under the Shareholders' Agreement (other than a failure to pay) which has not been remedied to the reasonable satisfaction of the other Shareholder within twenty (20) Business Days of receipt of the first notice by that Shareholder from any of the other Shareholders or the Company requiring that Shareholder to remedy the breach;

17.1.8 a failure by a Shareholder to vote in favour of a resolution at any Shareholders' meeting for purposes of authorising any distributions in payment (or any other means) to the Class A Shareholder of the Promote Ratchet in accordance with the Articles; or

17.1.9 a Change of Control in the Class A Shareholder, expressly excluding the direct or indirect transfer by any title of all or any of the Class A shares to Mr Ian Andrew Sandford's descendants or to a trust or settlement set up wholly for the benefit of him and/or of Mr Ian Andrew Sandford's descendants which shall not be considered in any event as a Change of Control,

and the shareholder in respect of which any of such events has occurred being referred to as the "Defaulting Shareholder" and each other shareholder being the "Non-Defaulting Shareholder").

17.2 Consequence of Default

A Non-Defaulting Shareholder may by notice in writing ("Default Notice") to the Defaulting Shareholder:

17.2.1 after becoming aware of any event specified in clause 16.1; or

17.2.2 after expiry of the period of time specified for payment or remedy respectively in a written notice served under clause 17.1.2 or 17.1.4 no payment having been made or no remedy having occurred;

elect that the provisions of clause 17.3 or 17.4 shall apply.

17.3 Default Sale

If the Default Notice provides that this article 17.3 is to apply, then the Defaulting Shareholder (the "Transferor") shall be deemed to have given notice (the "Sale Notice") to the other shareholder (the "Recipient") offering to sell the shares and Shareholder Loans/Additional Funding Loans of the Defaulting Shareholder (the "Sale Interests") in which event:

17.3.1 the price (the "Specified Price") for the Sale Interests shall be a sum (such sum, the "Net Sales Proceeds") equal to the total amount that the Transferor (and any company of its group) would receive on the assumption that a transfer of all the issued share capital in the Company (and any Group Companies) and any other assets of the Company, would take place on the date of service of the Default Notice. For the calculation of such Net Sales Proceeds the value of the Properties will be considered to be fifty per cent (50%) of their Market Value (less normal assumed costs of sale, including but not limited to agency fees and valuers' fees) as Market Value is defined in article 17.5 below;

17.3.2 during the period of twenty (20) Business Days commencing on the date of determination of the Specified Price, the Recipient shall be entitled to indicate that it (or its designated company within its group of companies) is prepared to take a transfer of all (but not part only) of the Sale Interests that are the subject of the Sale Notice in consideration of the Specified Price by giving notice in writing to the Defaulting Shareholder (a "Default Acceptance Notice");

17.3.3 if a Default Acceptance Notice is given by the Recipient, the Defaulting Shareholder shall transfer, and the Recipient or its designated Group Company shall take transfers of, the Sale Interests;

17.3.4 if no Default Acceptance Notice is given with such period before the expiry of the Option Period then the offer contained in the Sale Notice shall lapse; and

17.3.5 the completion date for any transfer pursuant to this article 17.3 shall be the date falling thirty (30) Business Days from the date of the Default Notice and all such transfers shall be made in accordance with the Shareholders' Agreement.

17.4 Mandatory Sale

If the Default Notice provides that article 17.4 is to apply, then the Non-Defaulting Shareholder shall be deemed to have elected that a Termination Date shall be deemed to have occurred and a Mandatory Sale shall be carried out in accordance with the Shareholders' Agreement.

17.5 Valuation

17.5.1 Where the open market value of any or both Properties has to be determined by an independent valuer under the provisions of this article 17, it shall be determined by any independent Chartered Surveyor of at least ten (10) years standing experienced in the valuation of development projects of similar type as the Projects in Spain who shall be appointed by agreement between the Shareholders or, in default of agreement, by the President for the time being of the Royal Institution of Chartered Surveyors on the application of any Shareholder, other than the Defaulting Shareholder, and the independent Chartered Surveyor so appointed shall act as an expert and not as an arbitrator and his decision shall be final and binding. Such independent Chartered Surveyor shall be instructed to consider any written representations made on behalf of any Shareholder where made reasonably promptly but without being bound by them and the costs of such valuation, and of such appointment, shall be paid by the Defaulting Shareholder out of the Specified Price.

17.5.2 Any valuation of any or both Properties shall be prepared on the basis of the "market value" as defined by the prevailing RICS Valuation - Professional Standards ("Red Book") (the "Market Value").

17.5.3 Acquisition costs should be deducted from the valuation on the basis of local market practice.

17.5.4 No account should be taken of any inter-company leases or arrangements, nor of any mortgages, debentures or other charges.

17.6 Continuance of Company's Operations

Following service of a Default Notice and until such time as either the sale of the Sale Interests pursuant to article 17.3 has been completed, or the Mandatory Sale completed pursuant to article 17.4 (as applicable) each Shareholder shall do all things in its power to continue to operate the Company in the ordinary course of its business as it existed at the time at which the Default Notice was served save that the Defaulting Shareholder shall not be entitled to withhold approval to any Reserved Matters approved by the representative of the Non-Defaulting Shareholder at the Board after the time

at which the Default Notice was served, and each such decision shall be deemed to have been approved by the representative at the Board of the Defaulting Shareholder.

17.7 Waiver of Pre-Emption Rights

Each Shareholder waives any rights of pre-emption on the transfer pursuant to this article 17 of the Sale Interests contained in the Shareholders' Agreement or the Articles.

VII. General meetings of shareholders

18. Powers and Voting rights.

18.1 The shareholders assume all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

18.2 Each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.

18.3 Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

19. Form - Quorum - Majority.

19.1 If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

19.2 Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

19.3 However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

VIII. Annual accounts - Allocation of profits

20. Accounting year.

20.1 The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December.

20.2 Each year, with reference to the end of the Company's year, the single manager or, as the case may be, the Board must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarizing all the Company's commitments and the debts of the managers, the statutory auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

20.3 Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

21. Allocation of Profits.

21.1 The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

21.2 The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

21.3 Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

21.3.1 Interim accounts are drawn up by the Board;

21.3.2 These interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

21.3.3 The decision to distribute interim dividends must be taken by the Board within two (2) months from the date of the interim accounts;

21.3.4 The rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

21.3.5 Where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

22. Distributions.

22.1 Distribution Waterfall in respect of the Company

The Board and the Shareholders shall procure that on each Distribution Date, Net Cashflow shall be applied, to the extent applicable to each distribution event, in the following order and manner (the "Distribution Waterfall"):

22.1.1 first, in payment to each Shareholder (and any company of the group of a Shareholder that has provided an Additional Funding Loan to the Company), pro rata to the amount of the Additional Funding Loan of each Shareholder (or company within its group) versus the aggregate outstanding amount of all Additional Funding Loans: of all accrued

and unpaid interest due in respect of the Additional Funding Loan until such accrued and unpaid interest has been paid in full;

22.1.2 second, in payment to each Shareholder (and any company of the group of a Shareholder that has provided an Additional Funding Loan to the Company), pro rata to the amount of the Additional Funding Loan of each Shareholder (or company within its group) versus the aggregate outstanding amount of all Additional Funding Loans: the principal amount of the outstanding Additional Funding Loans until all such Additional Funding Loans have been repaid in full;

22.1.3 third, in payment to each Shareholder (and any group company of a Shareholder that has provided a Shareholder Loan to the Company) pro rata to the amount of the Shareholder Loans of each Shareholder (or company within its group) to the aggregate outstanding amount of all Shareholder Loans: all accrued and unpaid interest due in respect of the Shareholder Loans until such accrued and unpaid interest has been paid in full;

22.1.4 fourth, in payment to each Shareholder (and any group company of a Shareholder that has provided a Shareholder Loan to the Company), pro rata to the amount of the Shareholder Loans of each Shareholder (or company within its group) to the aggregate outstanding amount of all Shareholder

Loans, the principal amount of the outstanding Shareholder Loans until all such Shareholder Loans have been repaid in full;

22.1.5 fifth, in payment to each of the Shareholders of a distribution pro rata to the amount of its shares until each has been paid (on a cumulative basis together with any previous Distributions made pursuant to this article 22.1) a sum equal to the aggregate of the sums referred to in the first bullet point of paragraph (b) of the definition of Invested Capital as being subscribed or paid by it. To this end, the distribution of the amount corresponding to share premium will be allocated to the Shareholder that previously contributed such share premium.

22.1.6 sixth, in payment to each Shareholder as dividends pro rata in the ratio that the Invested Capital of each Shareholder (and companies within its group) bears to the aggregate Invested Capital of all Shareholders and their Group Companies.

For the avoidance of doubt, and in relation to the Distribution Waterfall, it will apply to the Company and all Group Companies, so that all of them will have to carry out the relevant payments and distributions.

Additionally, the Shareholders wish to clarify that each of the repayments and distributions under the Distribution Waterfall will be made in connection with the different funding instruments (share capital increases -including share premium-, Additional Funding Loans, Shareholder Loans, and generally, Invested Capital) implemented by a Shareholder in relation to the Business, irrespective of which is the InvCo or SL that has, directly and indirectly, received the funds. Therefore, and for the sake of clarity, the distributions coming from any SL or InvCo will be fully applied to the relevant distribution within the Distribution Waterfall, irrespective of the fact that the share capital, Additional Funding Loans, Shareholder Loans or generally, Invested Capital, has(ve) been allocated to such SL / InvCo or to the other SL / InvCo.

22.2 Distribution Waterfall in respect of subsidiaries

The Shareholders shall procure that the Company shall take all steps necessary as shareholder of the Group Companies to procure that all Net Cashflow received by any Group Company shall be, at the relevant Distribution Date, distributed in accordance with articles 22.1.1 to 22.1.6 above. For that purposes, all references to the "Company" within such articles, shall be deemed to be a reference to the relevant Group Company.

22.3 InvCos

Given that the Promote Ratchet, if accrued, would be settled at the level of the relevant InvCo as described in article 16.1.2 above, the distribution at the InvCo level to be made in accordance with article 22.1.65 above will only be made after the Class A Shareholder has received the Promote Ratchet at the level of the InvCo in the form of shareholding in the relevant InvCo, to the extent that the Promote Ratchet has accrued.

For the sake of clarity, if the Promote Ratchet has not accrued under the terms and conditions of clause 16.1 above, then the distributions at the level of the InvCo to be made in accordance with article 22.1.65 will be carried out without any restriction.

22.4 Shareholders' Obligations

Each of the Shareholders agrees that it will vote in favour of a resolution at any Shareholders' meeting called for such purpose authorising any distributions to be made to Shareholders in accordance with the provisions of article 22.1.

22.5 Shareholders' Obligations in relation to Promote Ratchet

For the avoidance of doubt, each of the Shareholders agrees that it will vote in favour of a resolution at any Shareholders' meeting called for purposes of declaring any dividend in kind in payment to the Class A Shareholder of the Promote Ratchet, as set out in article 16.2 above. Failure to vote in favour of such a resolution will constitute an Event of Default under Article 17.1 and will be grounds for a Default Sale as set out in Article 17.3.

The Promote Ratchet has been granted only in favour of the Class A Shareholder. Therefore, in case of a transfer of shares by the Class A Shareholder (or a Change of Control of the Class A Shareholder) before the moment when the Promote Ratchet has accrued and becomes payable to the Class A Shareholder through the implementation path described in article 16.1 above, the Promote Ratchet will not become due and the new holder of the shares, or in case of a Change of Control, the new direct or indirect owner of the shares in the Class A Shareholder, will not be entitled to receive the Promote Ratchet. Provided, however, in the case of a transfer of shares under the conditions of articles 6.9.3

to 6.9.5, which transfer shall not affect the accrual of the Promote Ratchet, the Promote Ratchet shall accrue in favour of the Class A Shareholder or the transferee in accordance with articles 6.9.3 to 6.9.5, as the case maybe.

IX Dissolution - Liquidation

In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder (s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payments of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholder(s) in accordance with the rules of priority and proportions set in article 22.

X. General provision

Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

XI. Definition section

For purposes of the present articles of association;

“Additional Funding Loan” means any additional Shareholder Loan if any as may be granted from time to time by the Shareholders, in accordance with the Shareholders’ Agreement.

“Articles” means the articles of association of the Company.

“Benchmark Terms” means the Benchmark Terms as defined in article 13.6.

“Board” means the board of managers of the Company as set out in article 5.3.

“Business Day” means any day which is not a Saturday, a Sunday or a bank holiday in the relevant jurisdiction(s) of the company(ies) within the Group which are affected by the relevant provision of these Articles or the Shareholders’ Agreement.

“Business Plan” means any business plan agreed by the Shareholders which sets forth the main and overarching guidelines of the business of the Company approved by the Board and as amended from time to time in accordance with the Shareholders’ Agreement.

“Class A Shareholder” means the holder of the Class A shares as defined in article 5.1

“Class A Managers” means the Class A Managers as defined in article 7.1

“Class B Shareholder” means the holder of the Class B shares as defined in article 5.1

“Class B Managers” means the Class B Managers as defined in article 7.1

“Chairman” means the chairman of the Board appointed in accordance with article 9.10

“Change of Control” means any transaction which, directly or indirectly, entails either (i) the transfer of 50% or more of the shares in any of the Shareholders, or (ii) the transfer of the capacity to manage the Shareholder’s activities or ownership of more than fifty per cent (50%) of the Shareholder’s voting rights at general meetings of shareholders, and the majority of voting rights at Board’s meetings or the meetings of any equivalent corporate body.

“Company” means Eurofund Development S.a r.l.

“Condition Precedent” means the condition precedent provided for in clause 1.4.4 of the Shareholders’ Agreement;

“Default Acceptance Notice” means the Default Acceptance Notice as defined in article 17.3.2

“Default Notice” means the Default Notice as defined in article 17.2.

“Defaulting Shareholder” means the Defaulting Shareholder as defined in article 17.1.

“Development and Management Committee” means the Development and Management Committee appointed by the Company in accordance with the Shareholders’ Agreement

“Distribution Date” means the means the date ten (10) Business Days following the date of completion of:

- (a) the sale of any or all of the shares, Shareholder Loans and Additional Funding Loans of each InvCo;
- (b) the sale of any or all of the shares, Shareholder Loans and Additional Funding Loans of each SL;
- (c) the sale of any or all of each of the Projects;
- (d) the sale of any or all of each of the Properties;
- (e) the subscription of new shares in each InvCo or SL after an Acceptance Notice or the approval of a Third Party Funding; or
- (f) the liquidation of the Company or any of the Group Companies.

“Distribution Waterfall” means the Distribution Waterfall as defined in article 22.1.

“Drag Notice” means the Drag Notice as defined in article 15.2.

“Dragged Shareholder” means the Dragged Shareholder as defined in article 15.2.

“Dragging Shareholder” means the Dragging Shareholder as defined in article 15.2.

“Event of Default” means an Event of Default as defined in article 17.1.

“Expiry Date” means the Expiry Date as defined in article 13.3.1.

“Group Companies” means the Company’s direct subsidiaries Eurofund Investments Puerto Ademuz B.V. and Eurofund Investments Vigo B.V. and those companies’ subsidiaries Eurofund Investments Valencia, S.L.U. and Eurofund Investments Porto Cabral, S.L.U., and “Group Company” is construed accordingly.

“Interests” means the Interests as defined in article 14.3.

“InvCos” means Eurofund Investments Valencia, S.L.U. and Eurofund Investments Porto Cabral, S.L.U.

“Invested Capital” means:

(a) in relation to the Class A Shareholder, the amount of one million two hundred fifty thousand Euros (EUR 1,250,000) contributed to the Projects before the first share capital increase provided by the Shareholders Agreement, which shall be treated as first share capital increase provided by the Shareholders Agreement and, therefore, treated as equity for the purposes of this article; and

(b) in relation to both Shareholders at any time, the aggregate amount of:

- the total amount paid by way of subscription for shares under the Shareholders Agreement (including, in each case, any element of premium paid); and

- the total principal amount outstanding under any Shareholder Loans or Additional Funding Loans drawn down from that Shareholder provided that for the avoidance of doubt unpaid interest shall not be treated as Invested Capital.

“Law” means the law of the Grand Duchy of Luxembourg dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

“Lock-in Period” means the period between 20 March 2013 and three (3) years after such date

“Market Value” means the Market Value as defined in article 17.5.2.

“Net Cashflow” means all capital and income receipts held by the relevant Group Company at the relevant time (including any receipts by the relevant company following a refinancing or any third party borrowing by such company) less:

(a) any outstanding principal or interest payable under any agreements relating to the provision of third party debt;

(b) any payment of or provision for any tax in respect of the relevant company or any subsidiary of such company;

(c) all reasonable reserves required in respect of actual or contingent obligations and liabilities of the relevant company, provided that Net Cashflow shall not include any sums not available for distribution pursuant to any applicable law or any provision of any agreements relating to the provision of third party debt.

“Net Sales proceeds” means the Net Sales Proceeds as defined in article 17.3.1. “Non-Defaulting Shareholder” means the Non-Defaulting Shareholder as defined in article 17.1

“Offer Deadline” means the Offer Deadline as defined in article 13.2 or in the 13.7.2 as the case may be.

“Offered Interests” means the Offered Interests as defined in article 13.1

“Original Transfer Notice” means the Original Transfer Notice as defined in article 13.3

“Price” means the Price as defined in article 13.1 or in the 13.7.2 as the case may be.

“Project” means one of the regional shopping centres identified in the Shareholders’ Agreement for development by the Company’s subsidiaries.

“Property” means one of the retail development sites in Spain, identified in the Shareholders’ Agreement, for which the Company’s subsidiaries have the right to develop regional shopping centres and “Properties” is construed accordingly.

“Promote Ratchet” means the Promote Ratchet as defined in article 16.1.1.

“Recipient” means the Recipient as defined in article 17.3

“Remaining Shareholder” means the Remaining Shareholder as defined in article 13.1

“ROFO Acceptance Notice” means the ROFO Acceptance Notice as defined in article 13.2.

“Sale Interests” means the Sale Interests as defined in article 17.3

“Sale Notice” means the Sale Notice as defined in article 17.3

“Sale Period” means the Sale Period as defined in article 13.6

“Selling Shareholders” means the Selling Shareholders as defined in article 13.1.

“Shareholders” means the Class A Shareholder and the Class B Shareholder and “Shareholder” is construed accordingly.

“Shareholders’ Agreement” means any Shareholders’ Agreement between the Class A Shareholder and the Class B Shareholder relating to the Company, as may exist from time to time.

“Shareholder Loans” means any loans, if any, as may be granted from time to time by the shareholders (or a company of the same group of any shareholder) to the Company (or any direct or indirect subsidiary of the Company) pursuant to the Shareholders’ Agreement.

“Specified Price” means the Specified Price as defined in article 17.3.1.

“Subsequent Transfer Notice” means the Subsequent Transfer Notice as defined in article 13.7.2.

“SL” means Eurofund Investments Puerto Ademuz B.V. and Eurofund Investments Vigo B.V.

“Tag Acceptance Notice” means the Tag Acceptance Notice as defined in article 14.2.2.

“Tag Interests” means the Tag Interests as defined in article 14.1.

“Tag Offer” means the Tag Offer as defined in article 14.1.

“Tag Offer Deadline” means the Tag Offer Deadline as defined in article 14.2.2.

“Terms” means the Terms as defined in article 13.1 or in the 13.7.2 as the case may be.

“Third Party Buyer” means the Third Party Buyer as defined in article 13.1.

“Third Party Offer” means the Third Party Offer defined in article 13.7.1.

“Transfer Notice” means the Transfer Notice as defined in article 13.1.

“Transferor” means the Transferor as defined in article 17.3

Sixth resolution

The general meeting resolves to authorise a Class A Manager and Class B Manager jointly to take all steps necessary to update the Company’s share register to reflect the Class A Increase and Class B Increase.

Costs

The expenses, costs fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the foregoing are estimated at approximately three thousand euros (EUR 3,000.-).

Declaration

The undersigned notary, who speaks English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Esch/Alzette on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L’an deux mille treize, le dix-neuf avril.

Par devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Luxembourg.

A comparu:

Eurofund Holdings Luxembourg S.à r.l. une société à responsabilité limitée, ayant un capital social de vingt-cinq mille euros (€25.000), son siège social étant au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 175.927 (l’ «Associé Existant»).

en tant qu’Associé Existant de la société, Eurofund Developments S. à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant un capital social de vingt-cinq mille euros (€25.000) et ayant son siège social au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, constituée suite à un acte notarié de Maître Carlo Wersandt, notaire résidant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) le 1^{er} mars 2013, non encore été publié, et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 175.947 (la «Société») dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 10 Avril 2013 par un acte notarié de Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, au Luxembourg, lequel acte n’a pas encore été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

et Intu Spain Limited, une société organisée et existante selon les lois d’Angleterre et du Pays de Galles, immatriculée au Registre des Sociétés d’Angleterre et du Pays de Galles sous le numéro 8363580 ayant son siège social au 40 Broadway, London, (le «Nouvel Associé»).

ici représentées par Mme Sofia Da Chao-Conde employée à l’étude du notaire Maître Francis Kessler, avec adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, en vertu de procurations qui lui ont été données par l’Associé Existant et le Nouvel Associé le 19 avril 2013.

lesquelles procurations, après avoir été signées «ne varietur» par l’Associé Existant et le notaire instrumentant, seront enregistrées avec cet acte.

Lesquelles parties comparantes, à travers leur mandataire, ont demandé à leur mandataire d’acter que:

- le capital actuel de la Société est fixé à quarante-trois mille cent euros (€43.100), représenté par quarante-trois mille cent (43.100) parts sociales ayant une valeur nominale de un euro (€1) chacune, toutes entièrement souscrites, libérées et détenues par l’Associé Existant.

I. L’ordre du jour est conçu comme suit:

1. L’Associé Existant souhaite créer deux classes de part sociales et de renommer les actuelles quarante-trois mille cent (43.100) parts sociales émises à l’Associé Existant en «Parts Sociales de Classe A», et de créer une nouvelle classe de parts sociales de la Société dénommée «Parts Sociales de Classe B», les droits attachés à ces parts sociales étant indiqués dans les statuts coordonnés de la Société (tels que repris au point 5 ci-dessous) (les «Statuts Coordonnés»).

2. L'Associé Existant souhaite augmenter le capital social de la Société comme suit:

a. une augmentation d'un montant de soixante-quinze mille euros (€75.000) comprenant soixante-quinze mille (75.000) Parts Sociales de Catégorie A sous forme nominative d'une valeur nominale de un euro (€1) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées et détenues par l'Associé Existant (l'«Augmentation de Classe A»); et

b. une augmentation d'un montant de cinquante-neuf mille cinquante euros (€59.050) comprenant cinquante-neuf mille cinquante (59.050) Parts Sociales de Catégorie B sous forme nominative d'une valeur nominale de un Euro (€1) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées et détenues par le Nouvel Associé et émises à une valeur prime de neuf euros et cinquante-huit mille quatre cent vingt-cinq cent millièmes (€ 9,58425) par part sociale ce qui représente une prime globale relative à ces Parts Sociales de Classe B de cinq cent soixante-cinq mille neuf cent cinquante euros (€ 565.950) (l'«Augmentation de Classe B»).

3. L'Associé Existant souhaite accepter et enregistrer la souscription et la libération intégrale de l'augmentation de capital de la Société comme suit:

a. Pour l'Augmentation de Classe A:

i. l'apport en nature par l'Associé Existant des créances dont la propriété, la valeur de soixante-cinq mille euros (€75.000) et la transférabilité ont été certifiées au notaire instrumentant par une déclaration de la gérance de la Société;

ii. le certificat mentionné ci-dessus, après avoir été signé ne varietur par le mandataire de l'Associé Existant et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être enregistré avec lui; et

iii. cet apport en nature par l'Associé Existant à la Société doit être affecté au compte capital social nominal de la Société pour un montant total de soixante-quinze mille Euros (€75.000).

b. Pour l'Augmentation de Classe B:

i. un paiement en numéraire de six cent vingt-cinq mille euros (€625.000) par le Nouvel Associé.

ii. preuve que six cent vingt-cinq mille euros (€625.000) sont immédiatement à la libre disposition de la Société est fournie au notaire instrumentant qui en prend acte expressément; et

iii. De ce montant, cinquante-neuf mille cinquante (€59.050) doit être affecté au compte capital social nominal de la Société. La valeur résiduelle de cinq cent soixante-cinq mille neuf cent cinquante euros (€565.950) sera allouée au compte de prime d'émission de la Société et attribuables au Nouvel Associé.

4. L'Associé Existant et le Nouvel Associé souhaitent, avec effet à la date du présent acte, confirmer la nomination de deux gérants existants de la Société, et de les renommer en «Gérants de Classe A », et de nommer deux nouveaux «Gérants de Classe B» selon les modalités et conditions prescrites par les Statuts Coordinés.

Les mandats des Gérants de Classe B et Gérants de Classe B ont une durée illimitée:

a. *Gérants de Classe A*

i. Ian Andrew Sandford, C/ Fotógrafo Francisco Cano, 107A Alicante / Playa de San Juan, 03540 Espagne; et

ii. Hermanus R.W. Troskie, 56, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

b. *Gérants de Classe B*

i. David FISCHER, 40 Broadway, Londres SW1H0BT, Angleterre; et

ii. Noel MCCORMACK, 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

5. L'Associé Existant et le Nouvel Associé souhaitent, avec effet en date du présent acte refondre intégralement les statuts de la Société pour effectuer, entre autre, des modifications à apporter pour mettre en œuvre les changements résultant des points précédents.

6. L'Associé Existant et le Nouvel Associé souhaitent autoriser tout Gérant de Classe A et tout un Gérant de Classe B conjointement à prendre toutes les mesures nécessaires pour la mise à jour du registre des associés de la Société afin de refléter l'Augmentation de Classe A et l'Augmentation de Classe B.

Après discussion et approbation de ce qui précède par l'assemblée, l'assemblée a unanimement pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de créer deux classes de parts sociales et de renommer les actuelles quarante-trois mille cent (43.100) Parts Sociales émises à l'Associé Existant en «Parts Sociales de Catégorie A», de créer une nouvelle classe de parts sociales de la Société dénommée «Parts Sociales de Classe B».et de modifier les statuts de la Société en conséquence.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la Société comme suit:

a. l'Augmentation de Classe A; et

b. l'«Augmentation de Classe B.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide d'accepter et enregistrer la souscription et la libération intégrale de l'augmentation de capital comme suit:

a. Pour l'Augmentation de Classe A:

- i. l'apport en nature par l'Associé Existant des créances dont la propriété, la valeur de soixante-cinq mille euros (€75.000) et la transférabilité ont été certifiées par une déclaration de la Société;
- ii. le certificat mentionné ci-dessus, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de l'Associé Existant et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être enregistré avec lui; et
- iii. cet apport en nature par l'Associé Existant à la Société doit être affecté au compte capital social nominal de la Société pour un montant total de soixante-quinze mille Euros (€75.000).

b. Pour l'Augmentation de Classe B:

- i. un paiement en numéraire de six cent vingt-cinq mille euros (€625.000) par le Nouvel Associé.
- ii. preuve que six cent vingt-cinq mille euros (€625.000) sont immédiatement à la libre disposition de la Société est fournie au notaire instrumentant qui en prend acte expressément; et
- iii. De ce montant, cinquante-neuf mille cinquante (€59.050) doit être affecté au compte capital social nominal de la Société. La valeur résiduelle de cinq cent soixante-cinq mille neuf cent cinquante euros (€565.950) sera allouée au compte de prime d'émission de la Société et attribuables au Nouvel Associé.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide, avec effet à la date du présent acte, de confirmer la nomination de deux gérants existants de la Société, et de les renommer en «Gérants de Classe A», et de nommer deux nouveaux «Gérants de Classe B» sur les modalités et conditions prescrites par les Statuts Coordonnés. Les mandats des Gérants de Classe B et Gérants de Classe B ont une durée illimitée:

c. Classe A Gérants

- i. Ian Andrew Sandford, C/ Fotógrafo Francisco Cano, 107A Alicante / Playa de San Juan, 03540 Espagne; et
- ii. Hermanus R.W. Troskie, 56, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

d. Classe A Gérants

- iii. David FISCHER 40 Broadway, Londres SW1H0BT, Angleterre; et
- iv. Noel MCCORMACK, 58 rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide, avec effet à la date du présent acte, de refondre intégralement les statuts de la Société selon la version suivante.

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

1. Dénomination. La société est une société à responsabilité limitée sous la dénomination «Eurofund Developments S.à r.l.» (ci-après la société), qui est régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) et par les présents statuts (ci-après les Statuts).

2. Siège social.

2.1 Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du gérant unique ou, le cas échéant, par le conseil de gérance de la Société (ci-après le «Conseil de Gérance») Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le Conseil de Gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

3. Objet social.

3.1 La Société a pour objet la prise de participation, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes les sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces sociétés ou entreprises ou participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, Parts Sociales et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création,

le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. La Société sera considérée comme une «Société de Participations Financières» selon les mesures en vigueur.

3.2 Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.3 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou toute autre société ou personne qui peuvent être associés ou non de la Société, dans la limite de ce qui est permis par la loi luxembourgeoise. Dans la limite de ce qui est permis par la loi luxembourgeoise la Société pourra également donner des garanties et nantir, transférer, grever ou créer de toute autre manière et accorder des sûretés sur toutes ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société ou personne qui peuvent être associés ou non de la Société, et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne qui peuvent être associés ou non de la Société.

3.4 La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.5 La société pourra acheter, vendre, échanger, financer, louer, améliorer, démolir, construire pour son propre compte, développer, diviser et gérer tous biens immobiliers. Elle pourra en outre effectuer tous travaux de rénovations et de transformations ainsi que la maintenance de ces biens.

3.6 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles, ainsi que toutes transaction se rapportant à la propriété immobilière ou mobilière, qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à la réalisation de son objet social.

4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant l'un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

5. Capital.

5.1 le capital de la société est fixé à cent soixante-dix-sept mille cent cinquante euros (EUR 177.150), représenté par cent dix-huit mille cent (118.100) parts sociales de Classe A, détenues par l'Associé de Classe A, et cinquante-neuf mille cinquante (59.050) parts sociales de Classe B, détenues par l'Associé de Classe B toutes sous forme nominative d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

5.3 Toute prime d'émission constitue une réserve pleinement distribuable, dont la distribution est à la discrétion du Conseil conformément aux Statuts et, pour éviter tout doute, en proportion de la contribution de cette prime d'émission par les Associés de Classe A et B au moment de la distribution. La prime d'émission contributive par l'Associé de Classe A est liée aux parts sociales de Classe A et la prime d'émission contributive par l'Associé de Classe B est liée aux parts sociales de Classe B.

6. Shares.

6.1 Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec ses participations mais en prenant compte des articles 21 et 22.

6.2 Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3 Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés ou à des tiers selon les conditions décrites à l'article 6.9.

6.4 En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant au moins les trois quarts du capital social lequel agrément devra être accordé conformément à l'article 6.9 des Statuts de la Société, si applicable, et dans tous les cas conformément aux articles 189 de la Loi.

6.5 La cession de parts sociales n'est opposable à la Société qu'après qu'elle aura été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

6.6 Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.7 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi ou il pourra être consulté par chaque associé.

6.8 La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

6.9 Restrictions sur le Transfert des parts sociales

6.9.1 Les associés ne doivent pas faire ou accepter de faire (et chaque associé doit faire en sorte qu'aucune de ses Sociétés du Groupe fassent ou acceptent de faire), sauf avec le consentement écrit préalable des autres associés ou autrement, conformément à l'article 6.9 des Statuts, à la Convention d'Associés et à l'article 189 de la Loi:

6.9.1.1 transférer toute part sociale ou intérêt dans une part sociale ou permettre qu'un tel événement n'ait lieu;

6.9.1.2 transférer un de ses prêts consentis à la Société (ou une des Sociétés du Groupe) ou un intérêt dans un tel prêt ou permettre qu'un tel événement n'ait lieu;

6.9.1.3 permettre que des charges ne grèvent ses parts sociales, ses Prêts d'Associés ou ses Prêts de Financement Supplémentaires;

6.9.1.4 conclure tout accord en ce qui concerne les droits de votes attachés aux parts sociales.

6.9.2 Sauf pour une Société du Groupe conformément aux articles 6.9.3 à 6.9.5 ou autrement avec le consentement écrit préalable des autres associés:

6.9.2.1 Les parts sociales ne peuvent être transférées qu'avec les Prêts d'Associés et, le cas échéant, les Prêts de Financement Supplémentaires détenus par l'Associé concerné (et ses Sociétés du Groupe) et à condition que les parts sociales transférées soient entièrement payées;

6.9.2.2 Aucun Associé ne peut faire un transfert de moins de la totalité de ses parts sociales, de ses Prêts d'Associés et de ses Prêts de Financement Supplémentaires (et ceux détenues par ses Sociétés du Groupe), et

6.9.2.3 Les parts sociales ne peuvent être cédées qu'à des tiers qui sont ressortissants d'un pays membre de l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE).

6.9.3 Tout Associé peut transférer la totalité (et non une partie) de ses parts sociales à une entité qui est une société appartenant au même groupe de sociétés de l'Associé moyennant une notification écrite aux autres Associés. Avec les Part Sociales, il doit immédiatement transférer les Prêts d'Associés / Prêts de Financement Supplémentaires. Chacun des Associés accepte et s'engage à voter en faveur du transfert des Part Sociales en vertu du présent article à toute assemblée des Associés tenue lorsque les dispositions du présent article ont été respectées.

6.9.4 Les dispositions des articles 12 et 13 ne s'appliquent pas aux transferts de parts sociales au sein du même groupe de sociétés d'un Associé.

6.9.5 L'Associé de Classe A peut transférer, directement ou indirectement, tout ou une partie des part sociales de Classe A aux descendants M. Ian Andrew Sandford ou à une fiducie ou un arrangement mis en place exclusivement à son bénéfice et / ou aux descendants de M. Ian Andrew Sandford, et cela ne doit être considéré en aucun cas comme un Changement de Contrôle.

III. Gestion - Représentation

7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par un Conseil de quatre gérants. L'Associé de Classe A a le droit de temps à autre de désigner pour nomination au moins quatre (4) personnes parmi lesquelles l'assemblée générale des Associés de la Société nommera deux (2) gérants (les «Gérants de Classe A»). L'Associé de Classe B a de temps à autre le droit de désigner pour nomination au moins quatre (4) personnes parmi lesquelles l'assemblée générale des Associés de la Société nommera deux (2) gérants (les «Gérants de Classe B»).

7.2 Les gérants sont révocables n'importe quand ad nutum (sans aucune raison).

8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, si la Société est gérée par plus qu'un gérant, le Conseil de Gérance, aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2 Conformément à l'article 9, des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par tout gérant de la Société pour des tâches spécifiques à une ou plusieurs personnes, qu'elles soient associées ou non.

9. Procédure.

9.1 Les Réunions du Conseil doivent être dûment convoquées et tenues aux moments déterminés par le Conseil et, en tout cas minimum quatre fois par an. Le Conseil doit, sauf convention contraire entre les gérants de la Société en relation avec une réunion déterminée, se réunir au siège social à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil peut déterminer de temps à autre.

9.2 Sauf accord contraire entre les gérants, aucune réunion du Conseil ne peut se tenir sans notification préalable envoyée au moins cinq (5) Jours Ouvrables à l'avance, bien que les réunions du Conseil peuvent être convoquées en donnant une notification au minimum 48 heures en avance, accompagnée d'une liste des sujets de l'ordre du jour qui seront examinés à la réunion si les intérêts de la Société seraient, selon l'avis d'un associé ou d'un gérant, susceptibles d'être affectés de manière déraisonnable dans la mesure où l'affaire à traiter lors de la réunion du Conseil n'était pas

traitée comme une question urgente (ou dans le délai des 48 heures prévu), ou l'accord des Associés, ou si un associé ou gérant estime qu'il y a ou qu'il peut y avoir un désaccord ou un litige concernant les activités de la Société.

9.3 Dans le cas où tous les gérants sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer à toutes exigences et formalités de convocation.

9.4 Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du Conseil en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5 Aucune décision ne peut être adoptée lors d'une réunion du Conseil, sauf si au moins un Gérant de Classe A et un Gérant de Classe B est présent et que la majorité des gérants présents ou représentés à cette réunion votent en faveur de cette résolution, cette majorité devant comprendre au moins un Gérant de Classe A et un Gérant de Classe B.

9.6 En dérogation de ce qui précède, les points suivants doivent être décidés à l'unanimité par le Conseil selon la proposition de la Commission de Développement et de Gestion:

9.6.1 Les modifications apportées aux accords conclus par SLs pour l'acquisition future des Propriétés;

9.6.2 Toute décision volontaire de rembourser prématurément une dette;

9.6.3 Toute décision de se livrer à une activité ou une entreprise qui n'est pas normalement associée au développement, à la location, la propriété ou la gestion d'un centre commercial;

9.6.4 Toute proposition aux Associés de modifier les Statuts et toute décision de modification des statuts des Sociétés du Groupe qui est contraire aux termes de la Convention d'Associés;

9.6.5 Toute proposition aux Associés d'émettre des parts sociales nouvelles dans la Société, ou toute sous-division de parts sociales, ou d'un accord ou autre option d'émettre des parts sociales de la Société;

9.6.6 Toute décision visant à modifier les politiques comptables et les principes énoncés dans la Convention d'Associés;

9.6.7 L'ouverture d'une procédure judiciaire ou toute décision importante en ce qui concerne les litiges, autres que ceux qui opposent un Associé à un autre Associé, en ce qui concerne les droits et obligations des parties découlant du Convention d'Associés auquel la Société ou les Sociétés du Groupe sont partie lorsque la demande potentielle est supérieure à 100 000 euros;

9.6.8 Toute décision d'acquérir ou de céder des suretés sur les parts sociales ou d'autres intérêts dans toute société, personne morale, association ou autre organisme ou toute co-entreprise, partenariat, consortium ou autre entité;

9.6.9 Modification de la composition des organes de direction de la Société (autre que le Conseil).

9.6.10 L'approbation de tout Plan d'Affaires (et toute modification et/ou mise à jour importante);

9.6.11 Toutes les acquisitions de biens immobiliers;

9.6.12 Tous les cessions immobilières, y compris les cessions de participations ou liées aux Propriétés;

9.6.13 Tout financement et refinancement de la Société ou de toutes les Sociétés du Groupe;

9.6.14 L'embauche de tout employé de la Société ou des Sociétés du Groupe;

9.6.15 Tout paiement au-dessus de 100 000 euros en relation avec des services ou produits qui ne sont pas inclus dans le Plan d'Affaires;

9.6.16 Tout contrat de location;

9.6.17 Toute modification des contrats de location mentionnés ci-dessus;

9.6.18 Toute dépense d'investissement supérieures au montant de cinquante mille euros (EUR 50.000) par transaction et tout contrats de développement de plus de cent mille euros (EUR 100.000) par contrat;

9.6.19 Toute nomination des commissaires aux comptes (dans les conditions énoncées dans le Convention d'Associés);

9.6.20 La conclusion de tout contrat de gestion et les modifications ou résiliation d'un tel contrat;

9.6.21 Les décisions relatives à une insolvabilité potentielle de la Société ou des sociétés du Groupe;

9.6.22 L'octroi de procurations;

9.6.23 Approbation des comptes annuels qui seront soumis aux Associés pour approbation à l'assemblée générale;

9.6.24 Tout engagement de comptables, conseillers, consultants ou agents ayant un niveau d'honoraires supérieur à 50 000 euros (EUR 50.000) ou pour une durée supérieure à six (6) mois;

9.6.25 Toute planification financière et fiscale et l'approbation des comptes annuels audités et des déclarations fiscales.

9.7 Les résolutions du Conseil sont consignées dans le procès-verbal signé par tous les gérants présents à la réunion.

9.8 Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre et se parler les uns les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion.

9.9 En cas d'urgence, les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront valables et opposables de la même manière que si elle est adoptée lors d'une réunion dûment convoquée et tenue. Ces signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique et peuvent être envoyées par lettre ou par télécopie.

9.10 Le poste de Président du Conseil (le «Président») se tient tous un an sur deux à compter de la date anniversaire de la date de la nomination du premier président, par un Gérant de Classe A ou un Gérant de Classe B en rotation (en commençant par un Gérant de Classe A). Le président n'a pas de voix de préférence. Si le Président n'est pas présent à une réunion du Conseil, alors, les gérants appropriés présents (tel que défini ci-dessous) peuvent nommer n'importe qui d'entre eux pour agir comme Président pour les fins de cette réunion, et pour les fins du présent article, les gérants appropriés sont les suivants:

9.10.1 au cours d'une année où le poste de Président est tenu par un Gérant de Classe A, un Gérant de Classe A, ou

9.10.2 au cours d'une année où le poste de Président est tenu par un Gérant de Classe B, un Gérant de Classe B.

9.11 Au moment de l'achèvement de toute vente, cession, transfert ou autre aliénation de la totalité des parts sociales détenues par un Associé, celui-ci devra obtenir la démission de chaque gérant qu'il a proposé et a avait nommé.

10. Représentation.

10.1 Sous réserve des dispositions de l'article 10.2, la Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la seule signature d'un gérant ou par la signature de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément aux articles 8.1 et 8.2 des Statuts.

10.2 Si l'associé unique ou les associés ont nommé un ou plusieurs Gérants de Classe A et un ou plusieurs Gérants de Classe B, la Société sera engagée, vis-à-vis des tiers, par la signature conjointe de tout Gérant de Classe A et de tout Gérant de Classe B.

10.3 Dans le cas d'une décision des Associés de payer le Promote Ratchet à l'Associé de Classe A (tel que défini à l'article 16), étant entendu qu'une telle décision des Associés devant comprendre les détails et les modalités du paiement du Promote Ratchet en vertu des Statuts et de la Convention d'Associés, n'importe quel deux gérants de la Société sont autorisés à approuver et signer conjointement tous les documents pour le compte de la Société (y compris une Procuration pour représenter la Société devant un notaire aux Pays-Bas) et d'entreprendre toute action comme ils l'entendent pour effectuer le transfert des Parts Sociales dans la InvCo concernée à l'Associé de Classe A.

11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent, en raison de leur mandat, aucune obligation personnelle relativement à tout engagement valablement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où un tel engagement est en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

«IV. Blocage des droits, Droit de première offre, Droits de sortie et Obligation de sortie»

12. Période de blocage. Au cours de la Période de Blocage, aucun Associé ne doit faire, ni accepter de faire (et chaque Associé doit faire en sorte qu'aucune des Sociétés du Groupe ne fasse ou accepte de faire une des actions suivantes, sauf avec le consentement écrit préalable de l'autre Associé:

12.1 transférer toute part sociale ou intérêt dans une part sociale ou permettre qu'un tel événement n'ait lieu;

12.2 transférer un de ses Prêts d'Associés/Prêts de Financement Additionnel ou tout intérêt dans un tel Prêt d'Associé/Prêt de Financement Additionnel ou permettre qu'un tel événement n'ait lieu;

12.3 permettre qu'une charge ne soit grevée sur ses Parts Sociales ou Prêts d'Associés/Prêts de Financement Additionnel, ou

12.4 conclure tout accord en ce qui concerne les droits de votes attachés aux parts sociales.

12.5 conclure tout accord en vertu duquel un droit de préemption ou un droit de premier refus est accordé à une tierce partie sur les parts sociales existantes ou de parts sociales qui pourraient éventuellement être créées à la suite d'une augmentation de capital.

13. Droit de première offre.

13.1 Notification de Transfert

Si, après la Période de Blocage, un Associé (l'«Associé Cédant») souhaite transférer ses Parts sociales et Prêts d'Associés/Prêts de Financement Additionnel (les «Intérêts Offerts») à une entité non apparentée à l'Associé Cédant (un «Tiers Acquéreur»), il doit d'abord faire une offre à l'autre Associé pour la vente des Intérêts Offerts (l'«Associé Restant») au moyen d'une notification écrite (la «Notification de Transfert») énonçant les détails des Intérêts Offerts et leur prix (le «Prix») et toute autre modalité que l'Associé Cédant est prêt à accepter (collectivement, les «Termes»).

13.2 Réponse à la Notification de Transfert

L'Associé restant devra, dans les trente (30) jours de la réception de la Notification de Transfert (la «Date Limite d'Offre»), soit:

13.2.1 signifier une notification écrite à l'Associé Cédant acceptant l'offre selon les Termes (une «Notification d'Acceptation ROFO»), ou

13.2.2 signifier une notification écrite à l'Associé Cédant refusant l'offre comprise dans la Notification de Transfert.

13.3 Conséquences de la Notification de Transfert

13.3.1 Une fois qu'une Notification de Transfert a été signifiée (la «Notification de Transfert Originale»), aucune autre Notification de Transfert ne peut être remise par un Associé jusqu'à une date (la «Date d'Expiration») étant au plus tôt:

(A) la date de retrait de la Notification de Transfert Original par l'Associé Cédant par notification écrite aux Associés Restants;

(B) la date de conclusion de la vente des Intérêts Offerts de l'Associé Vendeur à un ou plusieurs Associés Restants ou un Tiers Acquéreur en vertu du présent article 13.3, et

(C) la date d'expiration de la Période de Vente.

13.3.2 Une fois qu'une Notification de Transfert a été signifiée, l'Associé Cédant concerné ne peut signifier une Notification de Transfert subséquente jusqu'à l'expiration d'un délai de trois (3) mois suivant la Date d'Expiration.

13.4 Transfert conformément à la Notification d'Acceptation ROFO

Si une Notification d'Acceptation ROFO est donnée par l'Associé Restant, l'Associé Cédant sera obligé de transférer les Intérêts Offerts et l'Associé Restant (ou sa Société du Groupe désigné) devra payer le Prix et procéder au transfert selon les Termes conformément à la Convention d'Associés.

13.5 Date de clôture

La date de clôture pour les transferts à effectuer conformément au présent Article 13 est de trente (30) Jours Ouvrables à dater de la date de chaque Notification d'Acceptation ROFO.

13.6 Aucune Notification d'Acceptation

Si l'Associé Restant ne remet pas de Notification d'Acceptation ROFO à la Date Limite d'Offre, l'Associé Cédant doit, sous réserve des Droits de Sortie (tel que défini à l'article 14), être libre de vendre à un Tiers Acquéreur à un prix non inférieur à 100% du Prix, à condition que le Prix reste au moins équivalent à la valeur nominale des parts sociales, et selon des termes équivalents en substance aux Termes (ensemble, les «Termes de Référence») pour une période maximale de deux (2) mois à compter de la Date Limite d'Offre (la «Période de Vente»).

13.7 Les Offres Inférieures

13.7.1 Dans le cas où l'Associé Cédant a reçu une offre pour acheter des Intérêts Offerts d'un Tiers Acquéreur pendant la Période de Vente à des conditions plus favorables pour le Tiers Acquéreur que les Termes de Référence, (l'«Offre de Tiers») et que l'Associé Cédant souhaite accepter ces termes, alors:

13.7.2 l'Associé Cédant doit émettre une Notification de Transfert (la «Notification de Transfert Ultime») à l'Associé Restant définissant les modalités et le prix de l'Offre de Tiers et les dispositions des Articles 13.1 à 13.5 s'appliquent mutatis mutandis sauf que:

(A) la «Date Limite d'Offre» est définie comme la date qui tombe dix Jours Ouvrables (10) après la date de la réception de la Notification de Transfert Ultime, et

(B) les «Conditions» et le «Prix» sont définis comme étant les conditions et le prix de l'Offre au Tiers figurant dans une Notification de Transfert Ultime.

13.7.3 Si une Notification d'Acceptation ROFO est donnée, les dispositions de l'article 13.5 s'appliquent mutatis mutandis, mais sur la base du prix et des conditions dans la Notification de Transfert Ultime.

13.7.4 Si aucune Notification d'Acceptation ROFO n'est donnée à la Date Limite d'Offre concernée, l'Associé Cédant sera, sous réserve des Droits de Sortie, libre de transférer les Intérêts Offerts à tout Tiers Acquéreur à un prix d'au moins 100% du prix fixé et en substance selon les termes définis dans la Notification de Transfert Ultime pendant une période de deux (2) mois à compter de la Date Limite d'Offre applicable.

14. Droits de sortie.

14.1 Après la Période de Blocage, et à condition que la Notification d'Acceptation ROFO n'ait pas été donnée par l'Associé Restant tel que décrit dans l'article 13 ci-dessus, un Associé Cédant ne peut pas transférer ses Intérêts Offerts à un Tiers Acquéreur à moins que le Tiers Acquéreur ne fasse une offre de sortie (l'«Offre de Sortie») par écrit à l'Associé Restant pour acheter les Parts Sociales et les Prêts d'Associés/Prêts de Financement détenus par l'Associé Restant (les «Intérêts de Sortie»).

14.2 Les Termes de l'Offre de Sortie sont que:

14.2.1 le Prix et les Conditions pour les Intérêts Offerts doit être étendu aux Intérêts de Sortie, et

14.2.2 elle sera ouverte pour acceptation pendant trente (30) Jours Ouvrables de la réception (la «Date limite d'Offre de Sortie») et devra être rejetée si elle n'est pas acceptée par l'Associé Restant en conformité avec les termes de l'Offre de Sortie par la remise d'une notification écrite au Tiers Acquéreur et à l'Associé Cédant acceptant l'Offre de Sortie selon le Prix et les Termes (la «Notification d'Acceptation de Sortie»).

14.3 Si une Notification d'Acceptation de Sortie est donnée par l'Associé Restant, l'Associé Cédant et l'Associé Restant seront obligés de transférer les Intérêts Offerts et les Intérêts de Sortie (ensemble, les «Intérêts») pour le Prix et selon les Termes conformes au Convention d'Associés.

14.4 La date limite pour les transferts devant être effectués conformément au présent article 14 sera la date trente (30) Jours Ouvrables à partir de la date de la Notification d'Acceptation de Sortie.

Si l'Associé Restant ne remet pas de Notification d'Acceptation de Sortie à la Date limite d'Offre de Sortie, alors l'Associé Cédant sera libre de transférer les Intérêts Offerts au Tiers Acquéreur au Prix et selon les Termes durant une période de trois (3) mois à compter de la Date Limite d'Offre de Sortie.

14.5 Tout transfert des Intérêts effectué selon et conformément avec cet article 14 n'est soumis à aucune autre restriction de cession.»

15. Obligation de Sortie.

15.1 Si l'Associé Restant ne remet pas de Notification d'Acceptation ROFO (que ce soit dans le cas d'un dans le cas d'un Transfer Original ou Subséquent) avant la Date limite d'Offre concernée en vertu des dispositions de l'article 13 ci-dessus, les dispositions de cet article 15 sont applicables.

15.2 En ce qui concerne ce qui précède, après la Période de Blocage, et dans le cas où une Notification d'Acceptation ROFO n'a pas été délivrée, l'Associé Cédant (l'«Associé Forcé») peut, en remettant une notification écrite (un «Notification de Force») à l'Associé Restant (l'«Associé Forcé»), obliger l'Associé Forcé à transférer tous ses intérêts au Tiers Acquéreur:

15.2.1 En cas de Notification de Transfer Original, un prix non inférieur et selon des termes et des conditions ne pouvant être moins bonnes que le Prix et les Termes indiqués dans la Notification de Transfer Original;

15.2.2 En cas de Notification de Transfer Subséquente, un prix non inférieur et selon des termes et des conditions ne pouvant être moins bonnes que le Prix et les Termes indiqués dans la Notification de Transfer Ulérieur.

15.3 La date limite pour que les transferts soient effectués conformément à l'article 15 est la date fixée à trente (30) Jours Ouvrables à compter de la date de Notification de Force. Si le transfert n'est pas finalisé à cette date, la Notification de Force prend fin et les dispositions de cet article 15 cessent de s'appliquer en ce qui concerne cette Notification de Force.

15.4 Si l'Associé Forcé ne parvient pas à se conformer à ses obligations en vertu de l'article 15, tout gérant de la Société est autorisé et habilité (en cas de demande de l'Associé Forcé) à exécuter, remplir et remettre en tant que mandataire pour le nom et pour le compte de l'Associé Forcé tous les documents nécessaires dont il est fait référence dans la Convention d'Associés. Sous réserve des droits d'enregistrement, les gérants de la Société sont tenus d'autoriser l'enregistrement du transfert (s), suite auquel il ne sera plus possible de contester la validité du transfert.

15.5 L'Associé Forcé remet son(s) certificat(s) de Part Sociale(s) concernant ses parts sociales (ou fournit une indemnité à cet égard qui soit satisfaisante pour les gérants de la Société) à la Société. A partir de ce moment-là mais pas avant, l'Associé Forcé est en droit de recevoir le Prix concerné pour ses Intérêts transférés en son nom sans que cela ne comprenne d'intérêts. Le paiement à l'Associé Forcé doit être effectué par chèque à l'adresse de l'Associé Forcé. L'encaissement du prix pour les Intérêts ainsi transférés constitue une garantie implicite de la part de l'Associé Forcé en faveur du Tiers Acquéreur que le titre légal de l'intérêt a été transféré libre de toute charge et avec garantie de pleine propriété.

15.6 Les Associés reconnaissent et acceptent que les pouvoirs conférés en vertu des articles 15.4 et 15.5 sont nécessaires pour garantir l'exécution de leurs obligations en vertu de cet article 15.

V. Activités de promotion

16. Majoration pour activités de promotion.

16.1 En contrepartie de la renonciation des coûts de relatifs à l'équipe de de gestion, le cas échéant, l'associé de Catégorie A recevra une majoration pour ses activités de promotion (promote ratchet):

16.1.1 calculé comme étant 30% de la majoration de la valeur des participations de la Société dans chacune des InvCos (en relation avec chaque Projet particulier, après déduction des paiements faits aux propriétaires des terrains concernés) après:

(a) Remboursement par la Société de tous les montants dus en vertu de n'importe quel Prêt d'Associé/ Prêts de Financement Supplémentaires effectué par n'importe quel Associé en vertu de la Convention d'Associés et des intérêts accumulés résultant d'un Projet particulier;

(b) déduction de tous les coûts, frais dépenses, impôts et en général toute somme payée, engagée ou encourue par la Société en relation avec un Projet particulier (les Coûts du Projet Particulier), lesquels Coûts du Projet Particulier augmentés de 20% par an à partir de la date du paiement et des frais impayés accumulés

(le «Promote Ratchet»)

16.1.2 établi sous la forme d'une participation dans la InvCo concernée à la suite d'une Décision de Départ pour le Projet particulier (tel que défini dans la Convention d'Associés) et l'introduction d'un financement pour ce Projet tel que décrit ci-dessous.

16.2 En cas de Promote Ratchet, concernant n'importe quel Projet, l'Associé de Classe A se verra attribuer une participation dans la InvCo concernée (par le versement d'un dividende en nature, or par tout autre moyen (le choix d'un dividende en nature or de tout autre moyen étant déterminé par l'Associé de Classe A après avoir consulté la Société et avoir tenu compte de la situation fiscale de l'Associé de Classe A et de la Société) du nombre de part sociales pertinent dans la InvCo en question à l'Associé de Classe A en tant qu'associé de Classe A dans une telle InvCo) en relation avec le pourcentage détenu dans chaque InvCo par l'Associé de Classe A déterminé par les conditions de financement du capital et par le calcul du Promote Ratchet.

16.3 Le Promote Ratchet sera seulement réalisé si, au moment de Promote Ratchet se réalise dans les conditions de l'article 16.1 ci-dessus, M. Ian Andrew Sandford et/ou ses descendants et/ou d'une fiducie ou un arrangement mis en place

exclusivement pour son bénéfice et/ou celui de ses descendants de détiennent (s) la majorité des parts sociales de Classe A, (i) directement, (ii) à travers leur participation dans l'Associé de Classe A ou dans une société appartenant au même groupe de sociétés que l'Associé de Classe A à qui les parts sociales ont été transférées conformément aux articles 6.9.3 à 6.9.5. ou (iii) grâce à une combinaison de ce qui précède.

VI. Vente par défaut

17. Défaut.

17.1 Cas de Défaut

La survenance de l'un des événements suivants constituera un cas de défaut par rapport à un tel associé (un «Cas de Défaut»):

17.1.1 un manquement par l'Associé de Classe A relatif à la mise en œuvre la capitalisation prévue dans la Convention d'Associés dans les conditions et dans les délais qui y sont énoncés;

17.1.2 un manquement par l'Associé de Classe B relatif à la mise en œuvre de la première augmentation de capital prévue par la Convention d'Associés et au paiement intégral des six cent vingt-cinq mille euros (EUR 625.000) à cet effet, à la date d'échéance de ce paiement;

17.1.3 le manquement par un Associé de fournir des fonds, à la suite d'une demande de prélèvement qui a été faite conformément aux conditions de la Convention d'Associés en vertu d'un Prêt d'Associés ou d'un Prêt de Financement Additionnel, à la date d'échéance du paiement prévu et qui n'est pas payé dans les vingt (20) Jours Ouvrables suivant la réception de la demande écrite de la partie à qui ces fonds sont dus;

17.1.4 sous réserve que la condition suspensive telle que définie dans la Convention d'Associés (la «Condition Suspensive») a été respectée ou levée par l'Associé de Classe B, un manquement par l'Associé de Classe B pour mettre en œuvre la deuxième augmentation de capital prévue par la Convention d'Associés et au paiement intégral du montant de six cent vingt-cinq mille euros (EUR 625.000) à cet effet, à la date d'échéance de ce paiement;

17.1.5 sous réserve que la Condition a été remplie ou levée par l'Associé de Classe, un manquement par l'Associé de Classe A ou B d'accepter et de voter en faveur de la deuxième augmentation de capital prévue par la Convention d'Associés;

17.1.6 une situation d'insolvabilité par rapport à un Associé;

17.1.7 un manquement important par un Associé à ses obligations en vertu de la Convention d'Associés (autre qu'un défaut de paiement), dont il n'a pas été remédié à la satisfaction de l'autre Associé dans les vingt (20) Jours Ouvrables suivant la réception de la première notification de n'importe quel Associé ou de la Société exigeant que l'Associé remédie au dit manquement;

17.1.8 un manquement par un associé de voter en faveur d'une résolution à l'assemblée des Associés à des fins d'autoriser toutes les distributions en numéraire (ou par tout autre moyen) du Promote Ratchet à l'Associé de Classe A; ou

17.1.9 un Changement de Contrôle au niveau de l'Associé de Classe A, excluant expressément le transfert directs ou indirects en vertu de quelque titre que ce soit de tout ou partie des parts sociales de Classe A aux descendants de M. Ian Andrew Sandford ou à une fiducie ou d'un arrangement mis en place exclusivement pour son bénéfice et/ou celui de ses descendants qui ne doivent être considérés en aucun cas comme étant un Changement de Contrôle

et l'associé à l'égard duquel un de ces événements a eu lieu étant appelé l'«Associé Défaillant» et chaque autre associé étant l'«Associé Non Défaillant»).

17.2 Conséquence du Défaut

Un Associé Non Défaillant peut, par notification écrite («Notification de Défaut») à l'Associé Défaillant:

17.2.1 après avoir pris connaissance de tout événement visé à l'article 16.1; ou

17.2.2 après l'expiration de la période de temps spécifiée pour le paiement ou lorsque suite une notification écrite délivrée conformément à l'article 17.1.2 ou 17.1.4 aucun paiement n'a été fait ou aucune remédiation n'a eu lieu;

choisir que les dispositions de l'article 17.3 ou 17.4 s'appliquent;

17.3 Vente par Défaut

Si la Notification de Défaut prévoit que l'article 17.3 s'applique, alors l'Associé Défaillant (le «Cédant») est réputé avoir notifié (l'«Notification de Cession») l'autre associé (le «Bénéficiaire») offrant de vendre les parts sociales et les Prêts d'Associés/Prêts de Financement Supplémentaires de l'Associé Défaillant (les «Intérêts en Vente»), auquel cas:

17.3.1 le prix (le «Prix Spécifié») pour les Intérêts en Vente est la somme (une telle somme étant le «Produit Net Des Ventes») égale au montant total que le Cédant (et toute société de son groupe) recevrait dans l'hypothèse où un transfert de la totalité du capital social émis de la Société (et de toute Sociétés du Groupe) et tout autre actif de la Société, aurait lieu à la date de signification de la Notification de Défaut. Pour le calcul de ce Produit Net Des Ventes, la valeur des Propriétés sera considérée comme étant cinquante pour cent (50%) de leur Valeur de Marché (moins les coûts normaux supposés de vente, en compris, mais non limité aux, frais d'agence et aux frais d'estimation), la Valeur de Marché étant définie à l'article 17.5 ci-dessous;

17.3.2 durant une période de vingt (20) Jours Ouvrables à compter de la date de détermination du Prix Spécifié, le Bénéficiaire a le droit d'indiquer qu'il (ou sa société désignée parmi son groupe de sociétés) est prêt à accepter un transfert

de tous (mais non une partie seulement) les Intérêts en Vente qui font l'objet de la Notification de Cession en contrepartie du Prix Spécifié moyennant notification écrite qu'il remettra à l'Associé Défaillant (une «Notification d'Acceptation Par Défaut»);

17.3.3 si une Notification d'Acceptation Par Défaut est donnée par le Bénéficiaire, l'Associé Défaillant transfère, et le Bénéficiaire ou sa Société du Groupe désignée acceptera les transferts des Intérêts en Vente;

17.3.4 Si aucune Notification d'Acceptation par Défaut n'est donnée dans une telle période avant l'expiration de la période d'option, l'offre contenue dans la Notification de Cession sera caduque et

17.3.5 la date d'achèvement pour tout transfert en vertu de l'article 17.3 sera la date tombant trente (30) Jours Ouvrables à partir de la date de la Notification de Défaut et tous ces transferts seront effectués conformément à la convention d'Associés.

17.4 Vente obligatoire

Si la Notification de Défaut prévoit que l'article 17.3 s'applique, alors l'Associé Non Défaillant sera réputé avoir choisi qu'une date de résiliation ait eu lieu et qu'une vente obligatoire doive être mise en œuvre conformément à la Convention d'Associés.

17.5 Evaluation

17.5.1 Lorsque la valeur normale du marché de chacune ou des deux Propriétés doit être déterminée par un expert indépendant en vertu des dispositions du présent article 17, elle doit être déterminée par un Expert Agréé Indépendant d'au moins 10 ans d'expérience avérée dans l'évaluation de projets de développement similaires aux Projets espagnols qui sera nommé d'un commun accord par les Associés ou, à défaut d'accord, par le Président de l'Institut Royal des Experts Agréés suite à la demande de tout Associé, autre que l'Associé Défaillant, et l'Expert Agréé indépendant ainsi nommé agira à titre d'expert et non comme arbitre et sa décision sera finale et exécutoire. Un tel Expert Agréé indépendant sera chargé d'examiner toute observation écrite présentée au nom de tout Associé faite dans un délai raisonnable mais sans être liés par ces dernières. Les frais relatifs à sa nomination et à l'évaluation doivent être payés par l'Associé Défaillant en dehors du Prix Spécifié.

17.5.2 Toute évaluation de chacune ou des deux Propriétés doit être établie sur la base de la valeur de marché telle que définie par les Standards Professionnels d'Evaluation RICS («Livre Rouge») (la «Valeur de Marché»)

17.5.3 Les coûts d'acquisition doivent être déduits de l'évaluation sur la base des pratiques du marché local.

17.5.4 Il ne doit pas être tenu compte des baux inter-entreprises, arrangements, ni de toute hypothèque, obligations ou autres frais.

17.6 Maintien des Opérations de l'Entreprise

Après signification d'une Notification de Défaut et jusqu'au moment où la vente des Intérêts en Vente en vertu de l'article 17.3 a été achevée, ou lorsque la Vente Obligatoire accomplie conformément à l'article 17.4 (le cas échéant), chaque Associé doit faire toutes les choses en son pouvoir pour continuer à mener la Société dans le cours normal de ses activités, telle qu'elle existait à la date à laquelle la Notification de Défaut a été signifié, excepté que l'Associé Défaillant n'aura pas le droit de refuser l'approbation des Matière Réservées approuvées par le représentant de l'Associé Non Défaillant lors du Conseil après la date à laquelle la notification a été signifiée et chaque décision sera réputée avoir été approuvée par l'Associé Défaillant.

17.7 Renonciation aux Droits de Préemption

Chaque associé renonce à tout droit de préemption sur le transfert en vertu de cet article 17 des Intérêts en Vente contenus dans le présent Accord ou les Statuts de la Société.

VII. Assemblée générale des associés

18. Pouvoirs et Droits de vote.

18.1 L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

18.2 Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

18.3 Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique une autre personne ou entité comme mandataire.

Forme - quorum - majorité

19.1 Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique envoyé(e)s par lettre ou télécopie.

19.2 Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

19.3 Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

VIII. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

20. Exercice social.

20.1 L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

20.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance, doit préparer le bilan et les comptes de profits et pertes de la Société, ainsi qu'un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société, avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, commissaire(s) aux comptes (si tel est le cas), et associés envers la Société.

20.3 Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

21. Affectation des bénéfices.

21.1 Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

21.2 L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

21.3 des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous les conditions suivantes:

21.3.1 les comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

21.3.2 ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (primes d'émissions incluses) sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant distribuable ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice pour lequel les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmentés des bénéfices reportés et des réserves disponibles et diminués des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;

21.3.3 la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois à compter de la date des comptes intérimaires;

21.3.4 les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société, et

21.3.5 lorsque les dividendes intérimaires payés excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'année financière, les associés sont tenus de rembourser l'excédent à la Société.

22. Distributions.

22.1 Clé de Répartition des Distributions de la Société

Le Conseil et les Associés feront en sorte qu'à chaque Date de Distribution, des Flux Nets de Trésorerie sont appliqués, dans la mesure applicable à chaque événement de la distribution, dans l'ordre et de la manière suivante (la «Clé de Répartition des Distributions»):

22.1.1 premièrement, au paiement à chaque Associé (et à toute société du groupe d'un Associé qui a accordé un Prêt de Financement Additionnel à la Société), au prorata du montant du Prêt de Financement Additionnel de chaque Associé (ou société de son groupe) par rapport au montant total restant dû en vertu de tous les Prêts de Financement Additionnel: de tous les intérêts accumulés et impayés dus en raison du Prêt de Financement Additionnel jusqu'à ce que les intérêts accumulés et impayés soient entièrement payés;

22.1.2 deuxièmement, au paiement à chaque Associé (et toute société du groupe d'un Associé qui a accordé un Prêt de Financement Additionnel à la Société), au prorata du montant du Prêt de Financement Additionnel de chaque Associé (ou société de son groupe) par rapport au montant total de tous les Prêts de Financement Additionnel: le montant du principal restant dû en vertu de tous les Prêts de Financement Additionnel jusqu'à ce que tous ces Prêt de Financement Additionnel soient remboursés intégralement;

22.1.3 troisièmement au paiement à chaque Associé (et toute société du groupe d'un Associé qui a accordé un prêt d'Associé à la Société) au prorata du montant des Prêts d'Associés de chaque Associé (ou société de son groupe) par rapport au montant dû en vertu de tous les Prêts d'Associés: tous les intérêts accumulés et impayés dus en raison des Prêts d'Associés jusqu'à ce que ces intérêts courus et impayés soient entièrement payés;

22.1.4 quatrièmement au paiement à chaque Associé (et toute société du groupe d'un Associé qui a accordé un Prêt d'Associé à la Société), au prorata du montant des Prêts d'Associés de chaque Associé (ou société de son groupe) par rapport au montant dû en vertu de tous les prêts d'Associés, le montant principal des Prêts d'Associés restant dû jusqu'à ce que tous ces Prêts d'Associés aient été remboursés dans leur intégralité;

22.1.5 cinquièmement, au paiement à chaque Associé d'une distribution au prorata de la quantité de ses Part Sociales jusqu'à ce que chacun ait reçu (sur une base cumulative avec les Distributions antérieures faites en vertu du présent article 22.1), une somme égale au total des sommes visées au premier alinéa du paragraphe (a) de la définition de Capital Investi comme étant souscrite ou payé par lui. À cette fin, la distribution du montant correspondant à la prime d'émission sera allouée à l'Associé qui a auparavant contribué une telle prime d'émission.

22.1.6 sixièmement, au paiement à chaque Associé sous forme de dividendes au prorata du rapport entre le Capital Investi que chaque Associé (et les sociétés de son groupe) et du Capital Investi par tous les Associés et leurs Sociétés du Groupe.

Pour éviter tout doute, et par rapport à la Clé de Répartition des Distributions, cela s'appliquera à la Société et au Sociétés du Groupe, de sorte que chacune d'entre elles aura à effectuer les paiements et distributions concernés.

En outre, les Associés souhaitent préciser que chacun des remboursements et des distributions sous la Clé de Répartition des Distributions sera effectué en fonction des différents instruments de financement (augmentations du capital parts sociales, y compris les primes d'émission-, les Prêts de Financement Additionnel, les prêts d'Associés, et en général, le Capital Investi) mis en œuvre par un Associé en relation avec le Plan d'Affaires, indépendamment de quelle InvCo ou SL a reçu directement ou indirectement les fonds. Par conséquent, et dans un souci de clarté, les distributions provenant de chaque SL ou InvCo seront pleinement appliquées à la distribution concernée dans la Clé de Répartition des Distributions, indépendamment du fait que le capital social, les Prêts de Financement Additionnels, les prêts d'Associés ou, plus généralement, le Capital investi, a (ont) été attribué à cette SL / InvCo ou à l'autre SL / InvCo.

22.2 Clé de Répartition des Distributions à l'égard des filiales

Les Associés feront en sorte que la Société prenne toutes les mesures nécessaires en tant qu'Associé des sociétés du Groupe afin d'obtenir que tous les Flux de Trésorerie Nets perçus par une Société du Groupe seront, à la Date de Distribution pertinente, distribués conformément aux articles 22.1.1 à 22.1.6 ci-dessus. A ces fins, toutes les références à la «Société» au sein de ces articles, seront réputés être une référence à la société du Groupe concernée.

22.3 InvCos

Étant donné que le Promote Ratchet, si mis en œuvre, sera réglé au niveau de la InvCo concernée tel que décrit à l'article 16.1.2 ci-dessus, la distribution à faire au niveau de l'InvCo conformément à l'article 22.1.5 ci-dessus ne sera faite qu'après que l'Associé de Classe A ait reçu le Promote Ratchet au niveau de l'InvCo sous forme de participation dans l'InvCo concernée, dans la mesure où le Promote Ratchet est mis œuvre.

Par souci de clarté, si le Promote Ratchet n'a pas été mis en œuvre selon les termes et conditions de la clause 16.1 ci-dessus, les distributions à effectuer au niveau de la InvCo conformément à l'article 22.1.5 seront réalisées sans aucune restriction.

22.4 Obligations des Associés

Chacun des Associés convient qu'il votera en faveur d'une résolution lors de toute assemblée générale des Associés convoquée à cette fin autorisant toutes les distributions à effectuer aux Associés conformément aux dispositions de l'article 22.1.

22.5 Obligations des Associés en ce qui concerne le Promote Ratchet

Pour éviter tout doute, chacun des Associés convient qu'il votera en faveur d'une résolution lors de l'assemblée générale des Associés convoquée en vue de déclarer tout dividende en nature en paiement à l'Associé de Classe A du Promote Ratchet, tel qu'énoncé à l'article 16.2 ci-dessus. Ne pas voter en faveur d'une telle résolution constituera un Cas de Défaut aux termes de l'article 17.1 et sera un motif de Vente par Défaut tel qu'énoncé à l'article 17.3

Le Promote Ratchet a été accordée uniquement en faveur de l'Associé de la Classe A. Par conséquent, dans le cas d'une cession de Part Sociales par l'Associé de Classe A (ou un Changement de Contrôle de l'Associé de Classe A) avant le moment où le Promote Ratchet ne soit dû à l'Associé de Classe A par de la mise en œuvre du Promote Ratchet décrite à l'article 16.1 ci-dessus, le Promote Ratchet ne sera pas échu et le nouveau détenteur des Part Sociales, ou en cas de Changement de Contrôle, le nouveau propriétaire direct ou indirect des Part Sociales de l'Associé de Classe A, ne sera pas en droit de recevoir le Promote Ratchet. Etant donnée, toutefois, que dans le cas d'un transfert de Part Sociales dans les conditions des articles 6.9.3 à 6.9.5, lequel transfert n'affecte pas la mise en œuvre du Promote Ratchet, le Promote Ratchet sera dû en faveur de l'Associé de Classe A ou le cessionnaire, conformément aux articles 6.9.3 à 6.9.5, selon le cas.

IX. Dissolution - Liquidation

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, aux associés en fonction des règles de priorité et dans les proportions prévues à l'article 22.

X. Disposition générale

Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

XI. Définition

Aux fins des présents statuts:

«Prêt de Financement Additionnel» signifie tout Prêt d'Associé additionnel pouvant être accordé le cas échéant par les Associés, conformément à la Convention d'Associés.

«Statuts» signifie les statuts de la Société.

«Termes de Référence» signifie les Termes de Référence définis à l'article 13.6.

«Conseil» signifie le conseil de gérance de la Société tel que défini à l'article 5.3.

«Jour Ouvrable» signifie tout jour qui n'est pas un samedi, un dimanche ou un jour férié dans le pays concerné(s) de la société(s) au sein du Groupe qui sont affectées par la disposition appropriée des Statuts ou par la Convention d'Associés.

«Plan d'Affaires» signifie tout plan d'affaires approuvé par les Associés qui définit les principales orientations globale de l'activité de la Société, approuvé par le Conseil et telle que modifié de temps à autre, conformément à la Convention d'Associés.

«Associé de Classe A», signifie le détenteur des Part Sociales de classe A tel que défini à l'article 5.1

«Gérants de Classe A» signifie Gérants de Catégorie A tels que définis à l'article 7.1

«Associé de Classe B» signifie que le détenteur des Part Sociales de classe B tel que défini à l'article 5.1

«Gérant de Classe B» signifie les Gérants de Catégorie B tels que définis à l'article 7.1

«Président» signifie le président du Conseil désigné conformément à l'article 9.10.

«Changement de Contrôle» signifie toute transaction qui, directement ou indirectement, entraîne soit (i) le transfert de 50% ou plus des Part Sociales de n'importe quel Associé, ou (ii) le transfert de la capacité de gérer les activités de l'Associé ou la propriété de plus de cinquante pour cent (50%) des droits de vote de l'Associé lors des assemblées générales des Associés, et la majorité des droits de vote aux réunions du Conseil ou des réunions de tout organe équivalent.

«Société» signifie Eurofund Developments S.à r.l

«Condition Suspensive» signifie la condition suspensive pertinente prévue par la Convention d'Associés;

«Notification d'Acceptation par Défaut» signifie la Notification d'Acceptation par Défaut telle que définie à l'article 17.3.2

«Notification de Défaut» signifie la Notification de Défaut telle que définie à l'article 17.2.

«Associé Défaillant» signifie l'Associé Défaillant tel que défini à l'article 17.1.

«Commission de Développement et de Gestion» signifie la Commission de Développement et de Gestion nommée par la Société conformément à la Convention d'Associés.

«Date de Distribution» signifie la date de dix (10) Jours Ouvrables suivant la date d'achèvement de:

(A) la vente de tout ou partie des Part Sociales, des Prêts d'Associés et Prêts de financement Additionnels de chaque InvCo;

(B) la vente de tout ou partie des Part Sociales, des Prêts d'Associés et Prêts de financement Additionnels de chaque SL;

(C) la vente de tout ou partie de chacun des Projets;

(D) la vente de tout ou partie de chacun des Propriétés;

(E) la souscription à de nouvelle Part Sociales dans chacune InvCo ou SL après une Notification d'Acceptation ou l'approbation d'un Financement de Tiers, ou

(F) la liquidation de la Société ou une des Sociétés du Groupe.

«Clé de Répartition des Distributions» signifie la Clé de Répartition des Distributions telle que définie à l'article 22.1.

«Notification de Force» signifie Notification de Force telle que définie à l'article 15.2.

«Associé Forcé» signifie l'Associé Forcé tel que défini à l'article 15.2.

«Associé Forceur» signifie l'Associé Forceur tel que défini à l'article 15.2.

«Cas de défaut» désigne un Cas de Défaut tel que défini à l'article 17.1.

«Date d'Expiration» désigne la Date d'Expiration telle que définie à l'article 13.3.1.

«Sociétés du Groupe» signifie filiales directes de la Société, Eurofund Investments Ademuz Puerto B.V. et Eurofund Investments Vigo B.V. et les filiales de ces sociétés Eurofund Investments Valencia, S.L.U. et Eurofund Investments Porto Cabral, S.L.U., et «Société du Groupe» est interprété en conséquence.

«Intérêts», signifie les Intérêts, tels que définis à l'article 14.3.

«InvCos» signifie Eurofund Investments Valencia S.L.U. et Eurofund Investments Porto Cabral S.L.U.

«Capital Investi» signifie:

(A) par rapport à l'Associé de Classe A, le montant de 1.250.000 euros investi dans les Projets avant la première augmentation de capital prévue par la Convention d'Associés, qui doit être considérée comme étant la première augmentation de capital décrite par la Convention d'Associés et, par conséquent, considérée comme du capital propre, et

(B) par rapport aux deux Associés à tout moment, la somme du:

- montant total payé en vue de souscrire des Part Sociales dans le cadre de la Convention d'Associés (y compris, dans chaque cas, tout élément de la prime d'émission payée) et

- montant total en principal restant dû en vertu des Prêts d'Associés ou de Prêts de Financement Additionnels accordés par cet Associé étant entendu que les intérêts non encore payés ne sont pas traités comme du capital investi.

«Loi» signifie la loi du Grand-Duché de Luxembourg datée du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

«Période de Blocage» signifie la période qui court entre 20 Mars 2013 et trois (3) années qui suivent cette date.

«Valeur de Marché» signifie la Valeur de Marché telle que définie à l'article 17.5.2.

«Flux Nets de Trésorerie» signifie toutes les rentrées de capital et de revenus détenus par la Société du Groupe concernée au moment des faits (y compris les ressources financière de la société concernée suite à un refinancement ou un emprunt à une tierce partie par cette société) moins:

(A) tout montant principal et intérêts dus en vertu de tout contrats relatifs à la fourniture de dettes par une tierce partie;

(B) tout paiement ou provision relatif à tout impôt à l'égard de la société concernée ou d'une filiale de cette société;

(C) toutes les réserves raisonnables requises à l'égard des dettes et obligations actuelles ou éventuelles de la société concernée,

à condition que les Flux Nets de Trésorerie ne comprennent pas les sommes qui ne sont pas disponibles aux fins de distribution en vertu de toute loi applicable ou de tout contrat relatif à la fourniture de la dette par un tierce partie.

«Produit Net Des Ventes» signifie le Produit Net Des Ventes tel que définis à l'article 17.3.1.

«Associé Non Défaillant» signifie l'Associé Non Défaillant tel que défini à l'article 17.1

«Date Limite d'Offre» signifie la Date Limite d'Offre définie à l'article 13.2 ou à l'article 13.7.2 le cas échéant.

«Intérêts Offerts» signifie les Intérêts Offerts tels que définis à l'article 13.1.

«Notification de Transfert Originale» désigne la Notification de Transfert Originale telle que défini à l'article 13.3

«Prix» signifie le Prix tel que défini à l'article 13.1 ou à l'article 13.7.2 le cas échéant.

«Projet» signifie l'un des centres commerciaux régionaux identifiés dans la Convention d'Associés pour le développement par les filiales de la Société.

«Propriété» signifie l'un des sites de développement de vente au détail en Espagne, identifiés dans la Convention d'Associés, pour lesquels les filiales de la Société ont le droit de développer des centres commerciaux régionaux et «Propriétés» est interprété en conséquence.

«Promote Ratchet» signifie le Promote Ratchet tel que défini à l'article 16.1.1.

«Bénéficiaire» signifie le Bénéficiaire tel que défini à l'article 17.3

«Associé Restant» signifie l'Associé Restant tel que défini à l'article 13.1

«Notification d'Acceptation ROFO» signifie la Notification d'Acceptation ROFO telle que défini dans l'article 13.2.

«Intérêts en Vente» signifie les Intérêts en Vente tels que définis à l'article 17.3

«Notification de Cession» signifie la Notification de Cession telle que définie à l'article 17.3

«Période de Vente» signifie la Période de Vente telle que définie à l'article 13.6

«Associés Cédants» signifie les Associés Cédants, tels que définis à l'article 13.1.

«Associés» signifie l'Associé de Classe A et l'Associé de Classe B et «Associé» est interprété en conséquence.

«Convention d'Associés» signifie toute convention d'associés entre l'Associé de Classe A et l'Associé Classe B relative à la Société, pouvant être conclue de temps à autre.

«Prêts d'Associés» signifie tout prêts pouvant le cas échéant être accordé de temps à autre par les Associés (ou une société du même groupe d'un Associé) à la Société (ou toute filiale directe ou indirecte de la Société) conformément à la Convention d'Associé.

«Prix Spécifié» signifie le Prix Spécifié défini à l'article 17.3.1.

«Notification de Transfer Ulérieur» signifie la Notification de Transfer Ulérieur telle que définie à l'article 13.7.2.

«SL» signifie Eurofund Investments Puerto Ademuz B.V. et Eurofund Investments Vigo B.V.

«Notification d'Acceptation de Sortie» signifie la Notification d'Acceptation de Sortie telle que définie à l'article 14.2.2.

«Intérêts de Sortie» signifie les intérêts Sortie tels que définis à l'article 14.1.

«Offre de Sortie» signifie l'Offre de Sortie telle que définie à l'article 14.1.

«Date Limite d'Offre de Sortie» signifie la Date Limite d'Offre de Sortie définie à l'article 14.2.2.

«Termes» signifie les Termes définis à l'article 13.1 ou à l'article 13.7.2, le cas échéant.

«Tiers Acquéreur» signifie le Tiers Acquéreur tel que défini à l'article 13.1.

«Offre de Tiers» signifie l'Offre de Tiers définie à l'article 13.7.1.

«Notification de Transfert» signifie la Notification de Transfert telle que définie à l'article 13.1.

«Cédant» signifie le Cédant au sens de l'article 17.3

85423

Sixième résolution

L'assemblée générale décide d'autoriser tout Gérant de Classe A et tout Gérant de Classe B conjointement à prendre toutes les mesures nécessaires pour mettre à jour le registre des associés de la Société afin de refléter l'Augmentation de Classe A et l'Augmentation de Classe B

Coûts

Les frais, honoraires et frais de taxes de toute nature que ce soit devront être supportés par la Société à la suite de ce qui précède et sont estimés à environ trois mille euros (EUR 3.000,-).

Déclaration

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui parle la langue anglaise, constate que la partie comparante a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête de ladite comparante, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi entre parties.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la partie comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette, Actes Civils, le 25 avril 2013. Relation: EAC/2013/5494. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013076358/1624.

(130094007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2013.

C.M.P. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1425 Luxembourg, 32, rue du Fort Dumoulin.

R.C.S. Luxembourg B 83.814.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013076921/9.

(130095545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

Bricol TG 15 (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 5, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 146.174.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2013.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2013076917/11.

(130094846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

Carvi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 143.680.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 5 juin 2013 à Luxembourg

L'assemblée décide de renouveler le mandat des administrateurs Monsieur Joseph WINANDY et Monsieur Koen LOZIE.

L'Assemblée décide à l'unanimité de nommer en tant que nouvel administrateur la société JALYNE S.A., 1, rue Joseph Hackin L-1746 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le n° B 158.952 représentée par Monsieur Jacques BONNIER 1, rue Joseph Hackin L-1746 Luxembourg né le 4 mai 1949 à Wervik (Belgique).

L'assemblée décide de renouveler le mandat de THE CLOVER 6, rue d'Arlon L-8399 WINDHOF en tant que Commissaire aux comptes.

Les mandats des administrateurs Joseph WINANDY et Koen LOZIE et JALYNE S.A. et du Commissaire aux Comptes The Clover arriveront à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire qui approuvera les comptes au 31 décembre 2013

Pour copie conforme

Signature

Un administrateur

Référence de publication: 2013076953/21.

(130095610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

Bureau d'Architecture Serge Bonifas S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-8391 Nospelt, 15, rue des Fleurs.

R.C.S. Luxembourg B 131.350.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013076919/10.

(130094968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

Blamar S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 62.980.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013076911/10.

(130095157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

Blackfont Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 7, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 138.883.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2013.

Un mandataire

Référence de publication: 2013076910/11.

(130094804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

Botech S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 127.474.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013076913/10.

(130095359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

BPA International Selection Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 83.079.

La nouvelle dénomination du Réviseur d'Entreprises est:

- KPMG Luxembourg S.à.r.l., 9 Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié conforme et sincère
Pour BPA INTERNATIONAL SELECTION FUND S.A.
KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Référence de publication: 2013076914/13.

(130094785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

BGP Retail GP 6 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 117.123.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013076908/9.

(130095258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

BGP Retail GP 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 127.570.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013076907/9.

(130095256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

BGP Retail GP 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 118.269.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013076906/9.

(130095257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

BGP Retail GP 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 118.397.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013076905/9.

(130095255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

BGP Residential GP 7 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 121.814.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013076904/9.

(130094918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

BGP Residential GP 6 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 121.383.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013076903/9.

(130094917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

Chabon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 166.390.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013076928/9.

(130095067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

CJ Promotions, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2413 Luxembourg, 12, rue du Père Raphaël.

R.C.S. Luxembourg B 177.836.

STATUTS

L'an deux mille treize, le vingt-septième jour de mai.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

- Monsieur Christophe JEITZ, né le 7 août 1979 à Luxembourg, demeurant à L-1218 Luxembourg, 31, rue Baudoin.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

« **Art. 1^{er}**. Il est formé par les présentes, par la personne comparante, et toutes les personnes qui pourraient devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (ci-après la "Société").

Art. 2. La Société a pour objet social toutes opérations de promoteur immobilier.

En tant que promoteur immobilier, la Société fait réaliser par des hommes de l'art, pour son propre compte ou pour le compte d'autrui, des constructions immobilières destinées à la vente. Elle fait les démarches nécessaires à la réalisation de la construction ou de la transformation et à la commercialisation des locaux.

La Société pourra s'intéresser par voie de souscription, apport, prise de participation ou autre manière, dans toute société ou entreprise luxembourgeoise ou étrangère, notamment par la création de filiales ou succursales.

Elle pourra emprunter avec ou sans garantie, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution personnelle et/ou réelle, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

De façon générale, la Société pourra réaliser toutes opérations mobilières et immobilières, commerciales, industrielles ou financières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La dissolution de la Société peut être demandée en justice pour justes motifs. Sauf dissolution judiciaire, la dissolution de la Société ne peut résulter que d'une décision prise par l'assemblée générale dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

Art. 4. La Société prend la dénomination sociale de «CJ PROMOTIONS».

Art. 5. Le siège de la Société est établi dans la commune de Luxembourg-Ville.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la même commune par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de gérance, et en tout endroit du Grand-Duché de Luxembourg aux termes d'une décision prise par assemblée tenue dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

La Société peut ouvrir des succursales, filiales ou d'autres bureaux, dans tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg, ainsi qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, toutes les parts sociales étant intégralement souscrites et entièrement libérées.

Art. 7. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision écrite et régulièrement publiée de l'associé unique, sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 16 des présents statuts.

Art. 8. Chaque part sociale ouvre un droit à l'actif social de même qu'aux bénéfices réalisés au cours de l'exercice, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un unique propriétaire pour chacune d'elles.

Les copropriétaires indivis des parts sociales sont tenus d'être représentés auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 10. Les cessions de parts sociales doivent être constatées par un acte notarié ou sous seing privé.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont cessibles sous réserve de la stricte observation des dispositions énoncées à l'article 189 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Toute opération de cession n'est opposable à la Société comme aux tiers qu'à la condition d'avoir été notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément aux dispositions prescrites à l'article 1690 du Code civil.

Au surplus, il ne pourra être contracté d'emprunt par voie publique d'obligations, ni procédé à une émission publique de parts sociales.

Art. 11. La Société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un Conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocable(s) ad nutum.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, dispose des pouvoirs les plus étendus afin d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception de ceux qui sont expressément réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale des associés.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature de son gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du Conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, peut sous-déléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Tout litige dans lequel la Société apparaît comme demandeur ou comme défendeur, sera géré au nom de la Société par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance représenté par un gérant délégué à cet effet.

Art. 14. Les réunions du Conseil de Gérance auront lieu au Grand-Duché de Luxembourg. Le Conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente en personne ou par procuration. Les résolutions du Conseil de gérance sont adoptées à la majorité des votes des gérants présents ou représentés.

En cas d'urgence, les résolutions écrites signées par l'ensemble des membres du Conseil de gérance seront valablement passées et effectives comme si passées lors d'une réunion dûment convenue et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou plusieurs

exemplaires d'une résolution identique et peuvent être prouvées par lettre, fax ou communication similaire.

De plus, tout membre qui participe aux débats d'une réunion du Conseil de gérance aux moyens d'un appareil de communication (notamment par téléphone), qui permet à tous les membres présent à cette réunion (que ce soit en personne ou par procuration ou tout autre appareil de communication) d'entendre et d'être entendu par les autres membres à tout moment, sera supposé être présent à cette réunion et sera comptabilisé pour le calcul du quorum et sera autorisé à voter sur les questions à l'ordre du jour de cette réunion. Si une résolution est prise par voie de conférence téléphonique, la résolution sera considérée comme ayant été prise au Luxembourg si l'appel provient initialement du Luxembourg.

Art. 15. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Toutefois, la Société est liée par les actes accomplis par les gérants, même si ces actes excèdent l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait l'objet social ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, sans que la publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Art. 16. L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social, sans préjudice des autres dispositions de l'article 194 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que par l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 17. Une assemblée générale annuelle des associés, qui doit se tenir au cas où la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, se réunira une fois par an pour l'approbation des comptes annuels, elle se tiendra le deuxième mardi du mois de mai de chaque année au siège de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de cette assemblée.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 18. L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 19. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le Conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut par lui-même ou par un fondé de pouvoir, prendre au siège social de la Société, communication de l'inventaire, du bilan et du rapport du conseil de surveillance (si la Société compte plus de vingt-cinq associés parmi ses rangs, conformément aux dispositions prescrites par la loi).

Art. 20. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé au moins cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale.

Art. 21. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 22. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, l'associé unique, ou le cas échéant les associés, s'en réfèrent aux dispositions légales de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.»

Disposition transitoire

Par dérogation le premier exercice social commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2013.

Souscription et libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, le comparant pré-qualifié, déclare souscrire cent (100) parts sociales comme suit:

- Monsieur Christophe JEITZ, pré-qualifié,	
- cent parts	100 parts
TOTAL: cent parts sociales	100 parts

La libération intégrale du capital social a été faite par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution au montant de neuf cents euros (EUR 900,-).

Assemblée générale extraordinaire

Le comparant pré-qualifié représentant l'intégralité du capital social souscrit, se considérant comme dûment convoqué, s'est ensuite constitué en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée était régulièrement constituée, il a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des gérants est fixé à un (1).
- 2.- Est nommé gérant unique de la Société pour une durée indéterminée:
 - Monsieur Christophe JEITZ, né le 7 août 1979 à Luxembourg, demeurant à L-1218 Luxembourg, 31, rue Baudoin.
- 3.- La Société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant unique.

4.- L'adresse du siège social de la Société est fixée à L-2413 Luxembourg, 12, rue du Père Raphaël.

DONT ACTE, fait et passé à Leudelange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. JEITZ, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 29 mai 2013. Relation: DIE/2013/6761. Reçu soixante-quinze (75,-) euros.

Le Receveur p.d. (signé): RECKEN.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 12 juin 2013.

Référence de publication: 2013076966/153.

(130094725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

CMPB S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 12, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 44.003.

Le bilan et l'annexe au bilan au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013076969/10.

(130095303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

Community Link S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 138.621.

Monsieur Roland Cimolino, demeurant 43 Parc Lésigny à 5753 Frisange, informe, par la présente, le public de la démission de sa fonction d'administrateur et d'administrateur-délégué de la société COMMUNITY LINK SA (B138621) avec effet au 10 juin 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013076973/10.

(130095687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

Charlene S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 73.319.

Les comptes annuels au 30 JUIN 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2013076963/10.

(130094798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

Cerpas S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8011 Strassen, 321, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 117.169.

Le Bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2013.

Chotin Barbara.

Référence de publication: 2013076960/10.

(130095342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

Chazur Property S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 174.008.

EXTRAIT

Suite à la démission de l'administrateur Monsieur Donatien MARTIN par lettre adressée à la société en date du 10 juin 2013, le Conseil d'administration, réuni à Luxembourg le 12 juin 2013, a coopté un nouvel administrateur en la personne de Madame Nicole THOMMES, domiciliée professionnellement à L-1449 Luxembourg, rue de l'Eau 18.

Madame Nicole THOMMES terminera le mandat de son prédécesseur, à savoir jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2013.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013076964/14.

(130094811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

Cerpas S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8011 Strassen, 321, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 117.169.

Le Bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2013.

Chotin Barbara.

Référence de publication: 2013076959/10.

(130095341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

De Blummekuerf S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7610 Larochette, 24, place Bleiche.

R.C.S. Luxembourg B 61.977.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013076981/9.

(130095020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

DuPont de Nemours (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2984 Contern,

R.C.S. Luxembourg B 9.529.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013076984/9.

(130095613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

Capon Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 8, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 70.956.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2013.

Référence de publication: 2013076949/10.

(130095103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

Eternal Land Holdings II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 168.000,00.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 168.101.

EXTRAIT

En date du 30 mai 2013 l'associé unique de la Société a accepté avec effet immédiat la démission de Monsieur Harvey Sawikin en tant que gérant de la Société.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé de Monsieur James Passin, Monsieur Steven Gorelik et Monsieur Marc Liesch.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2013.

Pour Eternal Land Holdings II S.à r.l.

Référence de publication: 2013077759/16.

(130095872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2013.

E.C.T. Europe, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5875 Alzingen, 19, Parc Rothweit.

R.C.S. Luxembourg B 50.551.

Les comptes annuels de l'exercice clôturé au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013077753/10.

(130095829) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2013.

E.C.T. Europe, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5875 Alzingen, 19, Parc Rothweit.

R.C.S. Luxembourg B 50.551.

Les comptes annuels de l'exercice clôturé au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013077752/10.

(130095828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2013.

Elatior Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 172.795.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013077755/9.

(130096100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2013.

Diamond Royale Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 15-17, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 167.356.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013077739/9.

(130096238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2013.

Eternal Land Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 618.000,00.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 160.679.

EXTRAIT

En date du 30 mai 2013 l'associé unique de la Société a accepté avec effet immédiat la démission de Monsieur Harvey Sawikin en tant que gérant de la Société.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé de Monsieur James Passin, Monsieur Steven Gorelik et Monsieur Marc Liesch.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2013.

Pour Eternal Land Holdings S.à r.l.

Référence de publication: 2013077760/16.

(130095898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2013.

Energreen Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 1.162.500,00.**

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 162.640.

L'AN DEUX MILLE TREIZE,

LE CINQ JUIN

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire, de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée dénommée «Energreen Investment S. à r. l.», ayant son siège social à L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen, inscrite au RCS de Luxembourg section B n° 162640,

constituée suivant acte reçu par le notaire Martine Schaeffer, en date du 29 juillet 2011, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés No 2323 du 29 septembre 2011 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte du même notaire Martine Schaeffer, en date du 26 septembre 2011, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés No 2827 du 18 novembre 2011, page 135 674.

L'assemblée des associés est présidée par Madame Valérie WESQUY, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Benoit TASSIGNY, juriste, demeurant à B-Nothomb.

L'assemblée des associés désigne comme scrutateur Madame Valérie WESQUY prénommée.

Le Président déclare ce qui suit:

I. Suivant la liste de présence, tous les associés, représentant l'intégralité du capital social, sont présents ou représentés à la présente assemblée, qui peut valablement délibérer et décider sur tous les points à l'ordre du jour sans convocation préalable. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations des associés représentés, demeureront annexées au présent procès-verbal, après avoir été signées "ne varietur" par les membres du bureau.

II. L'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Suppression de la valeur nominale des parts sociales.

2. Augmentation du capital de la société d'un montant de EUR 23.250 (vingt-trois mille deux cent cinquante euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 162.500 (cent soixante-deux mille cinq cents euros) à EUR 185.750 (cent quatre-vingt-cinq mille sept cent cinquante euros) par émission de 186 parts sociales sans désignation de valeur nominale, accompagnée d'une prime d'émission d'un montant total de EUR 976.750 (neuf cent soixante-seize mille sept cent cinquante euros).

3. Renonciation par les associés actuels de la société à leur droit de souscription préférentiel et acceptation de la souscription des 186 parts sociales nouvelles par C.T.I. Srl, avec siège social via Nicole Paganini, 15 à I-00198 Rome (Italie) et Udele Corp. Panama, Samuel Lewis and 56 St, Tila Building, Office 3, à concurrence de 93 parts sociales chacune.

4. Souscription à ces 186 nouvelles parts sociales par C.T.I. Srl, avec siège social via Nicole Paganini, 15 à I-00198 Rome (Italie) et Udele Corp. Panama, Samuel Lewis and 56 St, Tila Building, Office 3 à hauteur de 93 parts sociales pour chacun des deux souscripteurs et libération de ces nouvelles parts par apport en espèces d'un montant total de 1.000.000 (un million d'euros).

5. Augmentation de capital de la société à concurrence d'un montant de EUR 976.750 (neuf cent soixante-seize mille sept cent cinquante euros), pour le porter de son montant EUR 185.750 (cent quatre-vingt-cinq mille sept cent cinquante euros) à EUR 1.162.500 (un million cent soixante-deux mille cinq cents euros) par émission de 7.814 parts sociales sans désignation de valeur nominale, par conversion dans le capital de la prime d'émission d'un montant total de EUR 976.750 (neuf cent soixante-seize mille sept cent cinquante euros).

6. Renonciation par les deux nouveaux associés de la société à leur droit de souscription préférentiel et acceptation de la souscription des 7.814 parts sociales nouvelles par les associés historiques de la société.

7. Attribution des 7.814 parts sociales nouvelles aux associés historiques de la société au prorata de leur participation dans la société à savoir:

- Globalink Venture Limited: 6.641 parts sociales nouvelles,
- Energy Advisor & Management S.r.l.: 391 parts sociales nouvelles,
- B.P Global Consulting S.r.l.: 391 parts sociales nouvelles,
- Miler S.r.l.: 391 parts sociales nouvelles.

8. Modification de l'article 6, paragraphe 1 des statuts afin de modifier le capital suite aux résolutions précédentes.

9. Divers.

Sur ce, l'assemblée des associés après avoir constaté qu'elle est régulièrement constituée et après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président, a abordé l'ordre du jour et après délibération a pris les résolutions suivantes toutes à l'unanimité:

Première résolution

L'Assemblée décide de supprimer la valeur nominale des parts sociales.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de EUR 23.250 (vingt-trois mille deux cent cinquante euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 162.500 (cent soixante-deux mille cinq cents euros) à EUR 185.750 (cent quatre-vingt-cinq mille sept cent cinquante euros) par émission de 186 parts sociales sans désignation de valeur nominale, accompagnée d'une prime d'émission d'un montant total de EUR 976.750 (neuf cent soixante-seize mille sept cent cinquante euros).

Troisième résolution

Les associés actuels (ci-après également les «associés historiques») de la société, représentés comme dit ci-dessus, déclarent renoncer à leur droit de souscription préférentiel au sujet de l'augmentation de capital dont question ci-dessus.

L'Assemblée décide d'émettre 186 (cent quatre-vingt-six) nouvelles parts sociales sans désignation de valeur nominale, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes et d'accepter la souscription de ces nouvelles parts sociales par:

- C.T.I. Srl, une société avec siège social via Nicolò Paganini, 15 à I-00198 Rome (Italie), inscrite au Registre de Commerce de Rome sous le numéro (REA) 1338366,
- Udele Corp., une société ayant son siège à Panama, Samuel Lewis and 56 St, Tila Building, Office 3, inscrite au Registre de Commerce de Panama sous le numéro 362283.

Souscription - Libération

Sont ensuite intervenus:

- C.T.I. Srl, une société avec siège social via Nicolò Paganini, 15 à I-00198 Rome (Italie), représentée par Madame Valérie WESQUY prénommée,

en vertu d'une procuration datée du 31 mai 2013, laquelle procuration restera ci-annexée pour être enregistrée en même temps que le présent acte,

laquelle déclare souscrire à 93 (quatre-vingt-treize) nouvelles parts sociales sans désignation de valeur nominale, et déclare libérer intégralement ces parts sociales par un apport en espèces d'un montant de EUR 11.625 (onze mille six cent vingt-cinq euros), accompagnée d'une prime d'émission d'un montant total de EUR 488.375 (quatre cent quatre-vingt-huit mille trois cent soixante-quinze euros);

- Udele Corp. une société ayant son siège à Panama, Samuel Lewis and 56 St, Tila Building, Office 3, représentée par Madame Valérie WESQUY prénommée,

en vertu d'une procuration datée du 4 juin 2013, laquelle procuration restera ci-annexée pour être enregistrée en même temps que le présent acte,

laquelle déclare souscrire à 93 (quatre-vingt-treize) nouvelles parts sociales sans désignation de valeur nominale, et déclare libérer intégralement ces parts sociales par un apport en espèces d'un montant de EUR 11.625 (onze mille six cent vingt-cinq euros), accompagnée d'une prime d'émission d'un montant total de EUR 488.375 (quatre cent quatre-vingt-huit mille trois cent soixante-quinze euros);

Le montant de EUR 23.250 (vingt-trois mille deux cent cinquante euros) versé dans le compte capital et le montant de EUR 976.750 (neuf cent soixante-seize mille sept cent cinquante euros) versé dans le compte prime d'émission, à savoir un montant total de EUR 1.000.000 (un million d'euros), est dès-lors à la disposition de la Société à partir de ce moment, la preuve ayant été rapportée au notaire soussigné.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de EUR 976.750 (neuf cent soixante-seize mille sept cent cinquante euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 185.750 (cent quatre-vingt-cinq mille sept cent cinquante euros) au montant de EUR 1.162.500 (un million cent soixante-deux mille cinq cents euros) par émission de 7.814 parts sociales nouvelles sans désignation de valeur nominale et décide de convertir dans le compte capital de la société, le montant de la prime d'émission dont question ci-avant, d'un montant total de EUR 976.750 (neuf cent soixante-seize mille sept cent cinquante euros).

Cinquième résolution

Les deux nouveaux associés de la société à savoir C.T.I. Srl, et Udele Corp prénommés et représentés comme dit ci-dessus, déclarent renoncer à leur droit de souscription préférentiel au sujet de l'augmentation de capital dont question ci-dessus.

Sixième résolution

L'assemblée décide d'attribuer les 7.814 parts sociales nouvelles aux associés historiques de la société au prorata de leur participation dans la société à savoir:

1) 6.641 parts sociales nouvelles à GLOBALINK VENTURE LIMITED, établie et ayant son siège social à 19th Floor, Silver Fortune Plaza, 1 Wellington Street Central, Hong-Kong,

ici représentée aux fins des présentes par Madame Valérie WESQUY prénommée, en vertu d'une procuration datée du 4 juin 2013,

laquelle a déclaré accepter les 6.641 (six mille six cent quarante et une) nouvelles parts sociales;

2) 391 parts sociales nouvelles à ENERGY ADVISORS & MANAGEMENT SRL, établie et ayant son siège social à I-10123, Turin, Via Carlo Alberto, n°6 prénommée,

ici représentée aux fins des présentes par Madame Valérie WESQUY prénommée, en vertu d'une procuration datée du 4 juin 2013,

laquelle a déclaré accepter les 391 (trois cent quatre vingt onze) nouvelles parts sociales;

3) 391 parts sociales nouvelles à B.P GLOBAL CONSULTING SRL, établie et ayant son siège social à I-10123, Turin, Via Carlo Alberto, n°6 prénommée,

ici représentée aux fins des présentes par Madame Valérie WESQUY prénommée, en vertu d'une procuration datée du 4 juin 2013,

laquelle a déclaré accepter les 391 (trois cent quatre vingt onze) nouvelles parts sociales;

4) 391 parts sociales nouvelles à MILER SRL, établie et ayant son siège social à I-10123, Turin, Via Carlo Alberto, n°6 prénommée,

ici représentée aux fins des présentes par Madame Valérie WESQUY, prénommée, en vertu d'une procuration datée du 4 juin 2013,

laquelle a déclaré accepter les 391 (trois cent quatre vingt onze) nouvelles parts sociales;

Suite à ce qui précède, les 9.300 parts sociales de la société, représentant la totalité du capital de la société, sont détenues comme suit:

- Globalink Venture Limited:	7.746 parts sociales.
- Energy Advisor & Management S.r.l.:	456 parts sociales.
- B.P Global Consulting S.r.l.:	456 parts sociales.
- MilerS.r.l.:	456 parts sociales.
- C.T.I. S.r.l.:	93 parts sociales.
- Udele Corp.:	93 parts sociales.
TOTAL:	9.300 parts sociales.

Septième résolution

L'Assemblée décide de modifier le 1^{er} alinéa de l'article 6 des statuts de la Société pour refléter les résolutions ci-dessus. Ledit alinéa sera dorénavant rédigé comme suit:

«Le capital social est fixé à EUR 1.162.500 (un million cent soixante-deux mille cinq cents euros) représenté par 9.300 (neuf mille trois cents) parts sociales sans désignation de valeur nominale, celles-ci étant entièrement libérées.»

Toutes les résolutions ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

Frais

Le montant des frais, dépenses ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente transformation, est évalué sans nul préjudice à la somme de EUR 3.300,-.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, le Président clôture l'assemblée.

DONT ACTE, fait et passé à Redange-sur-Attert date et lieu que dessus,

Et après lecture et interprétation de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte, aucun autre associé n'ayant demandé à signer.

Signé: V. WESQUY, B. TASSIGNY, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 07 juin 2013. Relation: RED/2013/919. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 13 juin 2013.

M^e Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2013077758/162.

(130096029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2013.

DJB International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4740 Pétange, 5, rue Prince Jean.

R.C.S. Luxembourg B 169.560.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013077746/10.

(130096360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2013.

Elise Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 18.000,00.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 169.720.

EXTRAIT

En date du 30 mai 2013 l'associé unique de la Société a décidé avec effet immédiat (i) d'accepter la démission de Monsieur Ian C. Hague et de Madame Joanne M. Tuckman en tant que gérants de la Société et (ii) de nommer Monsieur James Passin, avec adresse professionnelle au 152 West 57th Street, floor 24, New York, NY 10019, USA, Monsieur Steven Gorelik avec adresse professionnelle au 152 West 57th Street, floor 24, New York, NY 10019, USA et Monsieur Marc Liesch avec adresse professionnelle au 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg en tant que nouveaux gérants de la Société, pour une période indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé de Monsieur Harvey Sawikin, Monsieur James Passin, Monsieur Steven Gorelik et Monsieur Marc Liesch.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2013.

Pour Elise Holdings S.à r.l.

Référence de publication: 2013077757/20.

(130096061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2013.

Eam S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2175 Luxembourg, 27, rue Alfred de Musset.

R.C.S. Luxembourg B 33.857.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013077761/9.

(130095861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2013.

Florista Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 166.349.

EXTRAIT

La Société prend acte que l'adresse de Messieurs Patrick MOINET et Benoit BAUDUIN a changé, comme suit:

Monsieur Patrick MOINET réside au 156 rue Albert Uden, L-2652 Luxembourg et Monsieur Benoît BAUDUIN réside au 16 avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 13 juin 2013.

Référence de publication: 2013077785/15.

(130096301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2013.

Firebird Mongolia Holdings III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 18.000,00.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 169.312.

EXTRAIT

En date du 30 mai 2013 l'associé unique de la Société a accepté avec effet immédiat la démission de Monsieur Harvey Sawikin en tant que gérant de la Société.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé de Monsieur James Passin, Monsieur Steven Gorelik et Monsieur Marc Liesch.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2013.

Pour Firebird Mongolia Holdings III S.à r.l.

Référence de publication: 2013077780/16.

(130095941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2013.

Firebird Mongolia Holdings IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 18.000,00.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 169.343.

EXTRAIT

En date du 30 mai 2013 l'associé unique de la Société a accepté avec effet immédiat la démission de Monsieur Harvey Sawikin en tant que gérant de la Société.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé de Monsieur James Passin, Monsieur Steven Gorelik et Monsieur Marc Liesch.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2013.

Pour Firebird Mongolia Holdings IV S.à r.l.

Référence de publication: 2013077781/16.

(130095940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2013.

IdB Holdings, Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 56, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 49.429.

Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires en date du 18 juin 2012:

Les mandats des administrateurs et du réviseur d'entreprise agréé sont renouvelés jusqu'à l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en 2013, à savoir:

1. Administrateurs

- Marcel ERNZER - 10, Bld Grande Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg
- Rob MOOIJ - 537, Herengracht, NL-1017 BV Amsterdam
- John JAAKKE - 10, A.L.G. Bosboom Toussaintlaan, NL-1401 CC Bussum
- Ian KANTOR - 537, Herengracht, NL-1017 BV Amsterdam
- Peter SIERADZKI - 537, Herengracht, NL-1017 BV Amsterdam
- Steve GEORGALA - 168-173, High Holborn, Bâtiment Berkshire House, GB-WC1V 7AA Londres

2. Réviseur d'entreprise agréé

- PricewaterhouseCoopers S.à r.l. -400, Route d'Esch, L-1014 Luxembourg

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013081083/22.

(130100516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2013.

International Financial and Commercial Holdings 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 165.205.

EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales en date du 19 novembre 2012 que:

- Investindustrial IV L.P. a transféré 10,291 parts sociales, ayant une valeur nominale de 0,10 euro chacune, à BI-Invest Compartment Fund, SICAV-SIF Compartment A - Private Equity, une société d'investissement à capital variable de droit luxembourgeois, organisée en tant que fonds d'investissement spécialisé sous la forme d'une société en commandite par actions, ayant son siège social au 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 144.312;

- Investindustrial IV L.P. a transféré 461 parts sociales, ayant une valeur nominale de 0,10 euro chacune, à BI-Invest Compartment Fund, SICAV-SIF Compartment F - Private Equity, une société d'investissement à capital variable de droit luxembourgeois, organisée en tant que fonds d'investissement spécialisé sous la forme d'une société en commandite par actions, ayant son siège social au 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 144.312;

- Investindustrial IV L.P. a transféré 648 parts sociales, ayant une valeur nominale de 0,10 euro chacune, à Upper Brook Street Investments II LLP, une société de droit anglais, ayant son siège social au 1, Duchess Street, GB - W1W6AN, Londres, Grande-Bretagne, enregistrée auprès de l'United Companies House sous le numéro OC 333597;

Désormais, les associés de la Société sont les suivants:

- Investindustrial IV L.P. détient 243,131 parts sociales;
- Upper Brook Street Investments II LLP détient 2,116 parts sociales;
- BI-Invest Compartment Fund, SICAV-SIF, Compartment A - Private Equity détient 63,248 parts sociales; et
- BI-Invest Compartment Fund, SICAV-SIF, Compartment F - Private Equity détient 1,505 parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2013081087/32.

(130100479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2013.

Rafflesia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 177.241.

*Extrait des résolutions prises par l'Associé Unique en date du 17 juin 2013**- 1^{ère} résolution:*

L'Associé Unique accepte la démission de Monsieur Jean-Robert BARTOLINI de son mandat de gérant unique de la société avec effet immédiat.

- 2^{ème} résolution:

L'Associé unique décide de nommer un nouveau conseil de gérance, composé de trois gérants, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée, à savoir:

1. Monsieur Pierre MESTDAGH, né le 21/11/1961 à Etterbeek (B), demeurant au 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg

2. Madame Chantal MATHU, née le 08/05/1968 à Aye (B), demeurant au 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg

3. Monsieur Thierry JACOB, né le 07/07/1967 à Thionville (F), demeurant au 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

Dès lors, la société est engagée par la signature conjointe de deux gérants.

Fait à Luxembourg le 17 juin 2013.

Certifié conforme et sincère

Référence de publication: 2013081349/22.

(130099771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2013.

Quetzacoatl Invest, Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 128.395.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour QUETZACOATL INVEST

Référence de publication: 2013081340/10.

(130100511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2013.

Quetzacoatl Invest, Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 128.395.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour QUETZACOATL INVEST

Référence de publication: 2013081339/10.

(130100510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2013.

Pure Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 152.461.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

B PENS / P. VAN DER EECKEN.

Référence de publication: 2013081336/10.

(130099651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2013.

Prouilhe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1623 Luxembourg, 4, rue Génistre.

R.C.S. Luxembourg B 60.776.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2013.

Référence de publication: 2013081335/10.

(130100363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2013.

Preafin III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.203.900,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 119, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 82.632.

Auszug der Beschlussfassungen der ordentlichen Gesellschaftsversammlung vom 19. Juni 2013

Die ordentliche Gesellschafterversammlung beschloss, das Mandat von KPMG Luxembourg S.à r.l., mit Geschäftssitz in 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg unter Nummer B 149133 als Abschlussprüfer bis zur Abhaltung der Jahreshauptversammlung im Jahre 2014 zu verlängern.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 20. Juni 2013.

Référence de publication: 2013081330/14.

(130099941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2013.

Pymoon, Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 101.134.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013081337/9.

(130099543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2013.

Real Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 115.299.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013081356/9.

(130099575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2013.

Rodeo_Timber de Bellux, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8030 Strassen, 113, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 35.357.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 19 juin 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013081361/10.

(130099638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2013.

Reacomex, Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 47.825.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale ordinaire tenue à Luxembourg le 19 juin 2013

Quatrième résolution

L'Assemblée décide d'élire Administrateurs:

Monsieur Laurent ONNO

Monsieur Hervé MONIN,

Monsieur Christian LE HIR

NATIXIS, représentée par Monsieur Daniel LOUIS.

Le mandat des Administrateurs viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice 2013.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide, conformément aux dispositions de l'article 100 de la loi modifiée du 6 décembre 1991, de nommer Réviseur Indépendant de la société:

DELOITTE AUDIT

560, rue de Neudorf

L-2220 Luxembourg

dont le mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social 2013.

Pour la Société REACOMEX

Aon Insurance Managers (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013081354/26.

(130100399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2013.

Aura Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1430 Luxembourg, 6, boulevard Pierre Dupong.

R.C.S. Luxembourg B 125.469.

Par la présent la soussignée, LDF AUDIT S.A., a l'honneur de vous informer qu'elle se démet de ses fonctions de commissaire aux comptes au sein de votre société avec effet immédiat.

Luxembourg, le 6 juin 2013.

LDF AUDIT S.A.

Référence de publication: 2013074054/11.

(130091306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2013.

Altran Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 36-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 65.221.

Il est à noter que Monsieur Fabrice Leonard, administrateur et administrateur délégué de la Société, a démissionné de son poste d'administrateur et administrateur délégué avec effet au 1^{er} février 2013.

POUR EXTRAIT CONFORME ET SINCERE

Altran Luxembourg S.A.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2013074033/13.

(130091708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2013.
